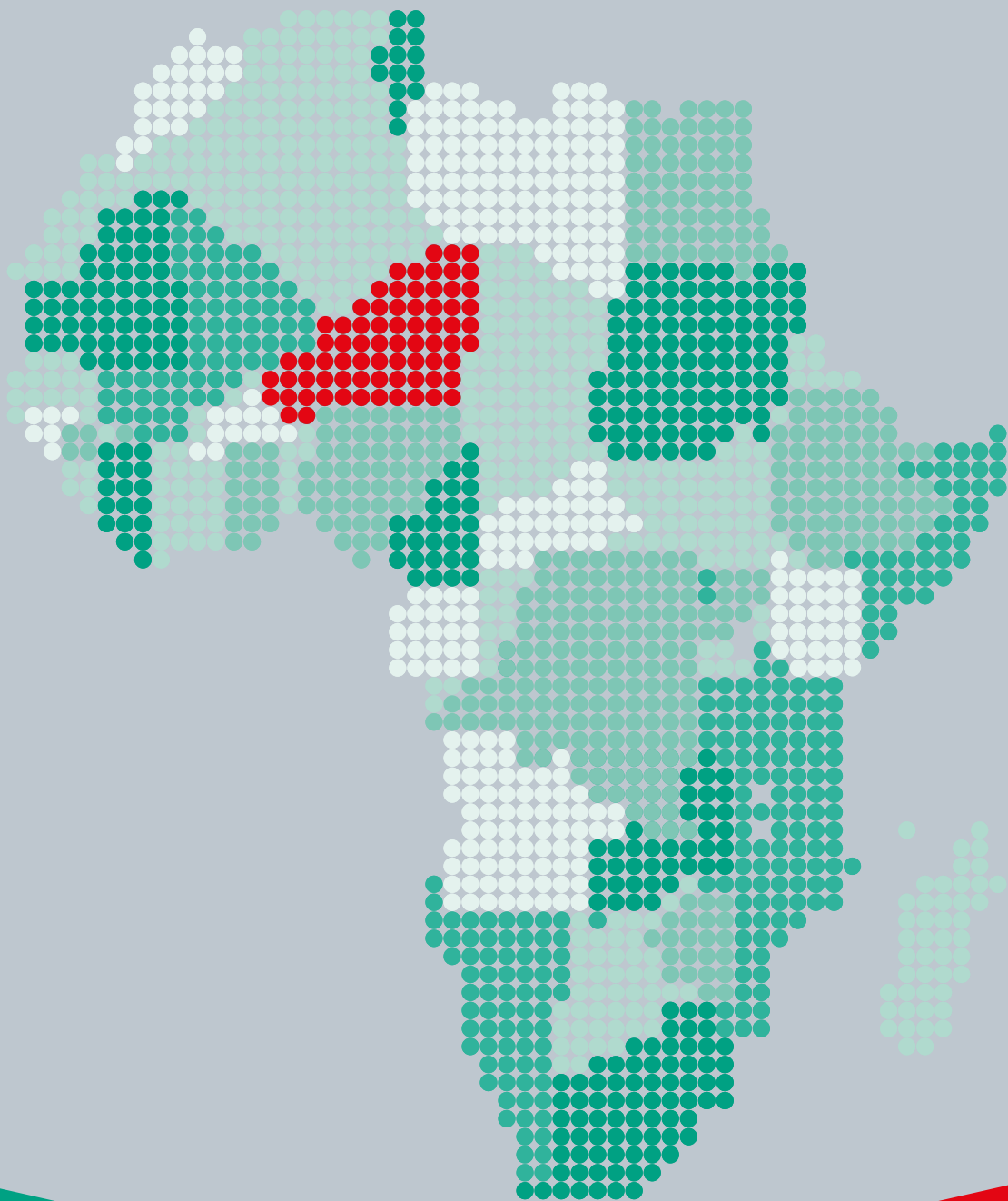




# Inclusion numérique et fiscalité dans le secteur de la téléphonie mobile au Niger





Connected  
Society

---

### À propos de la GSMA

La GSMA représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier. Elle réunit près de 800 opérateurs et 300 sociétés appartenant à l'écosystème mobile, dont des fabricants de téléphones et dispositifs, des éditeurs de logiciels, des fournisseurs d'équipements, des fournisseurs de services Internet et des entreprises de secteurs connexes. La GSMA organise également les plus grands événements du marché, tels le Mobile World Congress, le Mobile World Congress Shanghai, le Mobile World Congress Americas et les conférences Mobile 360 Series.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site de la GSMA : [www.gsma.com](http://www.gsma.com).

Suivez-nous sur Twitter : [@GSMA](https://twitter.com/GSMA).

Le programme Connected Society collabore avec le secteur de la téléphonie mobile et les principaux acteurs du domaine pour améliorer la couverture réseau, l'accessibilité, les compétences numériques et le contenu pertinent sur le plan local, afin de généraliser l'adoption d'Internet mobile.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse [connectedsociety@gsma.com](mailto:connectedsociety@gsma.com)

# SOMMAIRE

<b>NOTE IMPORTANTE DE DELOITTE</b>	<b>2</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>3</b>
<b>1 LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU NIGER</b>	<b>10</b>
<b>2 FISCALITÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE</b>	<b>17</b>
<b>3 RÉPERCUSSIONS DES RÉFORMES FISCALES SUR L'ACCESSIBILITÉ, L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b>	<b>32</b>
<b>4 RÉFORME DE LA TAXATION SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU NIGER</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE : MÉTHODOLOGIE</b>	<b>50</b>



## Note importante de Deloitte

---

Ce rapport final (le « Rapport final ») a été préparé par Deloitte LLP (« Deloitte ») pour l'association GSM (« GSMA »).

Ce rapport final a été remis à GSMA en Anglais. Toutes les traductions sont la responsabilité de GSMA.

Il a pour seul but d'évaluer les effets économiques de la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile au Niger grâce à la modélisation des impacts potentiels susceptibles de découler d'une modification de la fiscalité de ce secteur sur la base d'un ensemble convenu d'hypothèses et de scénarios. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins ou dans un autre contexte et Deloitte décline toute responsabilité en cas d'utilisation dans l'un ou l'autre cas.

Aucune partie autre que la GSMA n'est autorisée à s'appuyer sur le présent Rapport final à quelque fin que ce soit et Deloitte décline toute responsabilité, obligation ou devoir de diligence envers toute autre partie concernant le contenu le présent rapport ou son contenu.

La portée du travail de Deloitte est limitée par le temps, les informations et les explications mis à notre disposition. Les informations contenues dans ce rapport proviennent de la GSMA et d'autres

sources clairement référencées dans les sections correspondantes du rapport. Tout résultat de l'analyse qu'il contient est tributaire des informations disponibles au moment de sa rédaction et ne devra pas être invoqué ultérieurement.

Tous les droits d'auteur et autres droits de propriété dans ce Rapport final restent la propriété de Deloitte.

Ce Rapport final et son contenu ne constituent pas des conseils financiers ou autres conseils professionnels. Selon votre situation particulière, il convient de rechercher des conseils spécifiques. En particulier, le Rapport final ne constitue pas une recommandation ou un appui du cabinet Deloitte pour investir, participer, quitter ou utiliser de toute autre manière les marchés ou les sociétés qui y sont mentionnés. Dans toute la mesure du possible, Deloitte et la GSMA déclinent toute responsabilité découlant de l'utilisation (ou non utilisation) du Rapport final et de son contenu, y compris toute mesure ou décision prise à la suite de cette utilisation (ou non utilisation).

### **Deloitte contact**

Davide Strusani  
TMT Economic Consulting, London  
dstrusani@deloitte.co.uk  
www.deloitte.co.uk

# Résumé

## Plus de 13 millions de personnes au Niger ne sont pas connectées aux services mobiles

Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 359 US\$ (ou 212 000 francs CFA (XOF)) en 2015, la République du Niger fait partie des pays les moins avancés dans le monde. Si les perspectives économiques du pays sont favorables en raison de sa richesse en ressources naturelles, le Niger se trouve confronté à d'importantes difficultés de sécurité intérieure et à un récent ralentissement de l'activité économique, selon le Fonds monétaire international.<sup>1</sup>

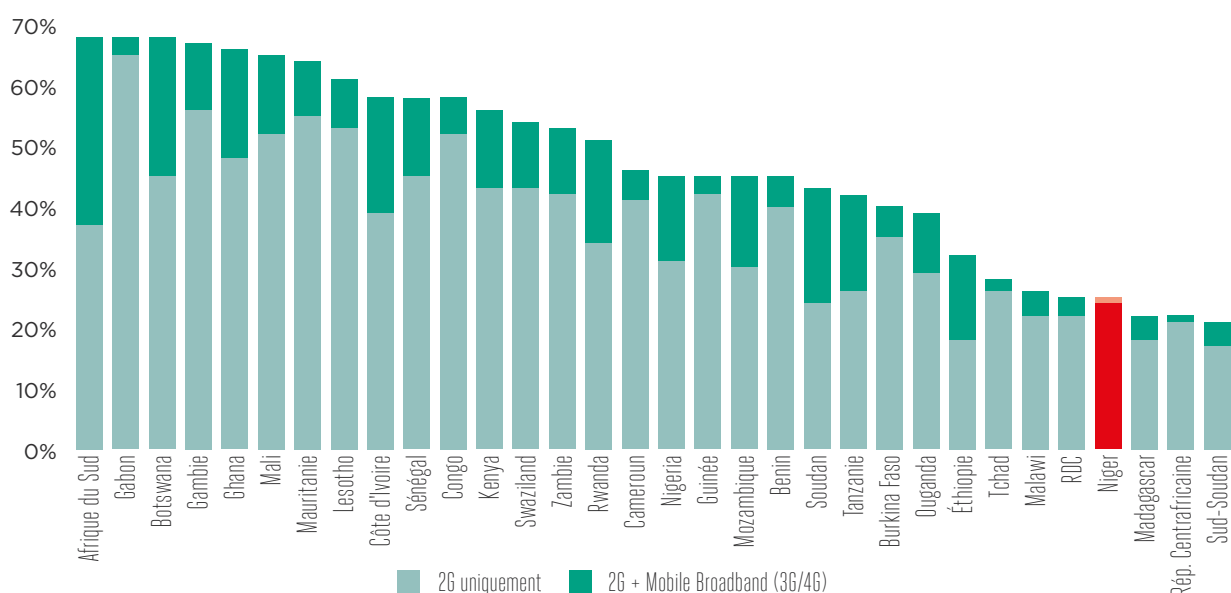
Le secteur de téléphonie mobile y fait toutefois figure de réussite. Les recettes totales du secteur représentaient en effet 5% du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2015.<sup>2</sup> Bien que 81% de la population

réside en dehors des centres urbains,<sup>3</sup> les opérateurs mobiles ont progressivement développé la connectivité des communautés rurales, réinvestissant selon certaines estimations près de la moitié de leurs revenus entre 2001 et 2015.<sup>4</sup>

Bien que la grande majorité de la population dispersée du Niger soit désormais couverte par un réseau mobile, la pénétration des services mobiles en termes d'abonnés uniques se situe à 24% en 2016 et accuse du retard par rapport à de nombreux autres pays africains.<sup>5</sup> Les réseaux mobiles à haut débit en sont encore à leurs balbutiements, avec une pénétration de la 3G parmi les plus faibles dans le monde, à 1% en 2016.<sup>6</sup>

Figure 1

### Taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques), par technologie, dans un échantillon de pays africains, 2016



Source: Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence (2016)

1. Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

2. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence, les données des opérateurs mobiles pour 2015 et le rapport du FMI No. 16/247 (2016)

3. Base de données de la Banque mondiale (2016)

4. Analyse Deloitte basée sur : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information (2012). « Document de Politique Sectorielle des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication », rapports annuels 2014 et 2015 de l'ARTP, GSMA Intelligence.

5. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence et la base de données de la Banque mondiale.

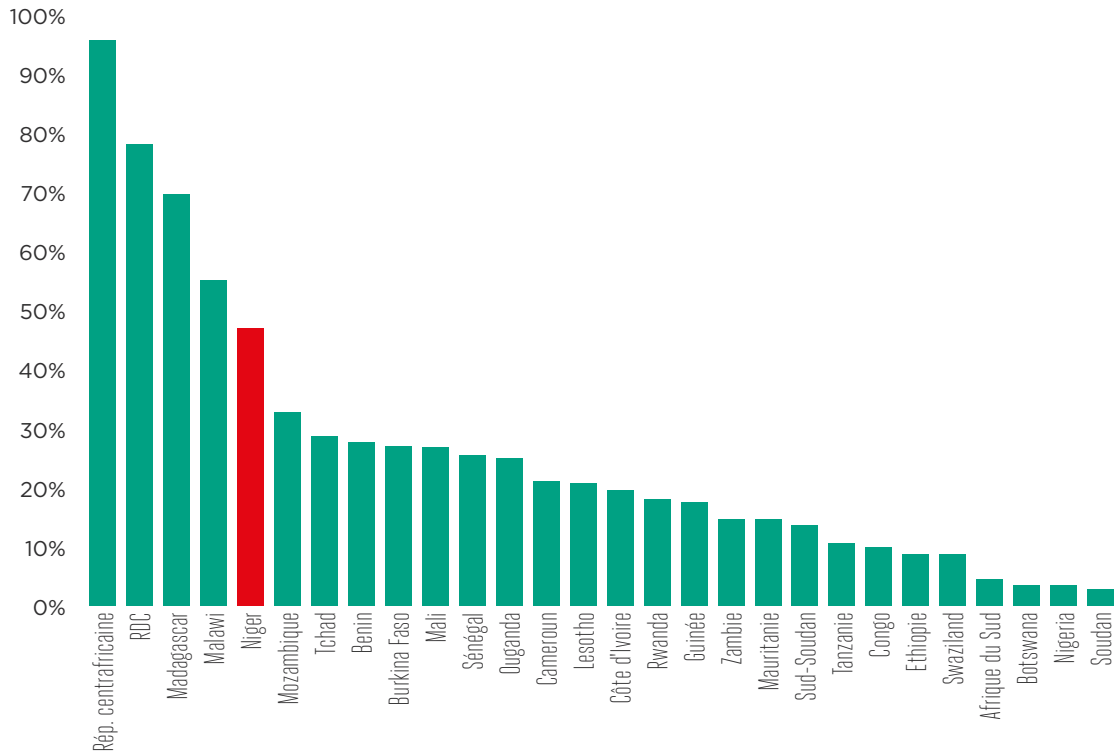
6. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence.

Le coût d'accessibilité des services mobiles constitue un obstacle majeur à une hausse du taux de pénétration et d'utilisation. Le coût mensuel moyen de l'utilisation des services vocaux et SMS représente 47% du revenu national brut (RNB) mensuel moyen par habitant, contre 14% en moyenne dans les pays les moins avancés (PMA), comme l'illustre la figure 2 ci-dessous.<sup>7</sup> Les services mobiles sont encore moins

accessibles pour les 20% de la population ayant les revenus les plus faibles du pays, pour laquelle le coût d'un abonnement mobile équivaut à 96% du revenu mensuel.<sup>8</sup> Le coût du téléphone constitue une barrière supplémentaire : un appareil de base offert au prix de 20 US\$ (13 000 XOF) correspondrait à plus de 40 jours de revenu pour les 20% d'habitants les plus pauvres du pays.<sup>9</sup>

Figure 2

### Coût mensuel (coût estimé des services vocaux et SMS) mensuel de la téléphonie mobile par rapport au RNB mensuel moyen par habitant, dans un échantillon de pays africains, 2014



Source: Analyse Deloitte basée sur « Measuring the Internet Society » (UIT, 2015) et la base de données de la Banque mondiale (2016)

Dans les pays à faible niveau de développement économique et social, l'utilisation accrue des services mobiles est largement reconnue comme un moteur de l'inclusion sociale et de croissance économique.<sup>10</sup> Les applications mobiles ont déjà permis à de nombreux Nigériens d'accéder à des services essentiels pouvant changer leur vie et un nombre bien plus grand de personnes pourraient en bénéficier. Par exemple, l'argent mobile a été utilisé par des organisations telles

que les Nations unies et le Programme alimentaire mondial pour distribuer de l'aide au Niger<sup>11</sup> et permet aux Nigériens de recevoir des transferts de fonds en provenance de l'étranger. Toutefois, près de 3% seulement 3% de Nigériens ont utilisé des services d'argent mobile en 2014.<sup>12</sup> Le développement de la pénétration et de l'utilisation des services mobiles pourrait contribuer au développement de l'activité économique.

7. UIT (2015), « Measuring the Internet Society », et base de données de la Banque mondiale. Le panier de référence se compose de 30 appels émis par mois et 100 SMS.

8. Analyse Deloitte basée sur l'UIT, « Measuring the Internet Society » (2015) et la base de données de la Banque mondiale.

9. Analyse Deloitte basée sur la base de données de la Banque mondiale.

10. Consulter par exemple : Banque mondiale (2012), « Maximising Mobile »; McKinsey & Company (2012), « Online and Upcoming: The Internet's impact on aspiring countries »; Goyal, A. (2010), « Information, Direct Access to Farmers, and Rural Market Performance in Central India », *American Economic Journal: Applied Economics*; Aker, J.C. et Mbiti, M. (2010): « Mobile Phones and Economic Development in Africa », *Journal of Economic perspectives*.

11. GSMA (2014), « Disaster Response. Mobile Money for the Displaced ». Programme alimentaire mondial (2012), « In Niger, Using Mobile Money to Buy Food on Local Markets ».

12. Base de données de la Banque mondiale

## Les taxes et redevances plus élevées sur les services mobiles que sur d'autres produits et services sont susceptibles de limiter la croissance de la connectivité

Outre la fiscalité générale, les consommateurs et opérateurs mobiles sont soumis à neuf taxes et redevances réglementaires spécifiques au secteur, comprenant des taxes à la consommation spéciales sur les cartes SIM et l'utilisation des services mobiles (TURTEL), ainsi qu'une imposition des opérateurs sur les appels internationaux entrants (TATTIE). Outre les redevances liées à l'utilisation du spectre et de la numérotation, les opérateurs de téléphonie mobile payent diverses redevances réglementaires prélevées sur les recettes, dont le taux combiné s'élève à 6,5%, un des plus élevés de la région.

La fiscalité qui se surajoute à celle applicable aux autres biens et services courants ne respecte pas totalement les principes reconnus des meilleures pratiques en matière de taxation définies par des organisations internationales telles que la Banque mondiale ou le FMI, qui recommandent que la fiscalité s'applique sur de larges assiettes plutôt que sur des assiettes étroites propres à certains secteurs. Ces taxes et redevances sectorielles, et la manière dont elles sont prélevées, peuvent créer un certain nombre de problèmes :

- **Accessibilité réduite des services de téléphonie mobile :** les impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur sont susceptibles d'être répercutés sur les consommateurs, que ce soit directement, par les prix de vente, ou indirectement, par une réduction de la qualité des services. En 2015, les prélèvements moyens par abonné du secteur de la téléphonie mobile au titre des impôts et redevances réglementaires représentaient plus d'un cinquième des revenus des 20% des consommateurs les plus pauvres,<sup>13</sup> un chiffre élevé par rapport à la plupart des autres pays africains pour lesquels ces données sont disponibles.

- **Effets dissuasifs sur l'investissement :** la taxation spécifique au secteur réduit la rentabilité des investissements, ce qui pourrait ralentir le développement du secteur et la diffusion des effets bénéfiques de la téléphonie mobile sur l'ensemble de l'économie.

En raison des impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur qui s'ajoutent à la fiscalité générale, le secteur de la téléphonie mobile a payé environ 147 millions US\$ (87 milliards XOF) en taxes et redevances réglementaires en 2015. Cette somme représente près de 42% du chiffre d'affaires du secteur, un des pourcentages les plus élevés parmi les autres pays africains ou autres pour lesquels ces données sont disponibles.<sup>14</sup> La fiscalité spécifique au secteur, qui représente 43% de l'imposition totale,<sup>15</sup> ajoute un poids supplémentaire important à une fiscalité générale déjà relativement élevée. En conséquence, la contribution financière du secteur de la téléphonie mobile est élevée par rapport à son empreinte économique. Sa contribution aux recettes fiscales de l'État, toutes taxes et redevances réglementaires comprises, représente plus de 2,6 fois sa part dans le PIB.<sup>16</sup>

13. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs et la base de données de la Banque mondiale

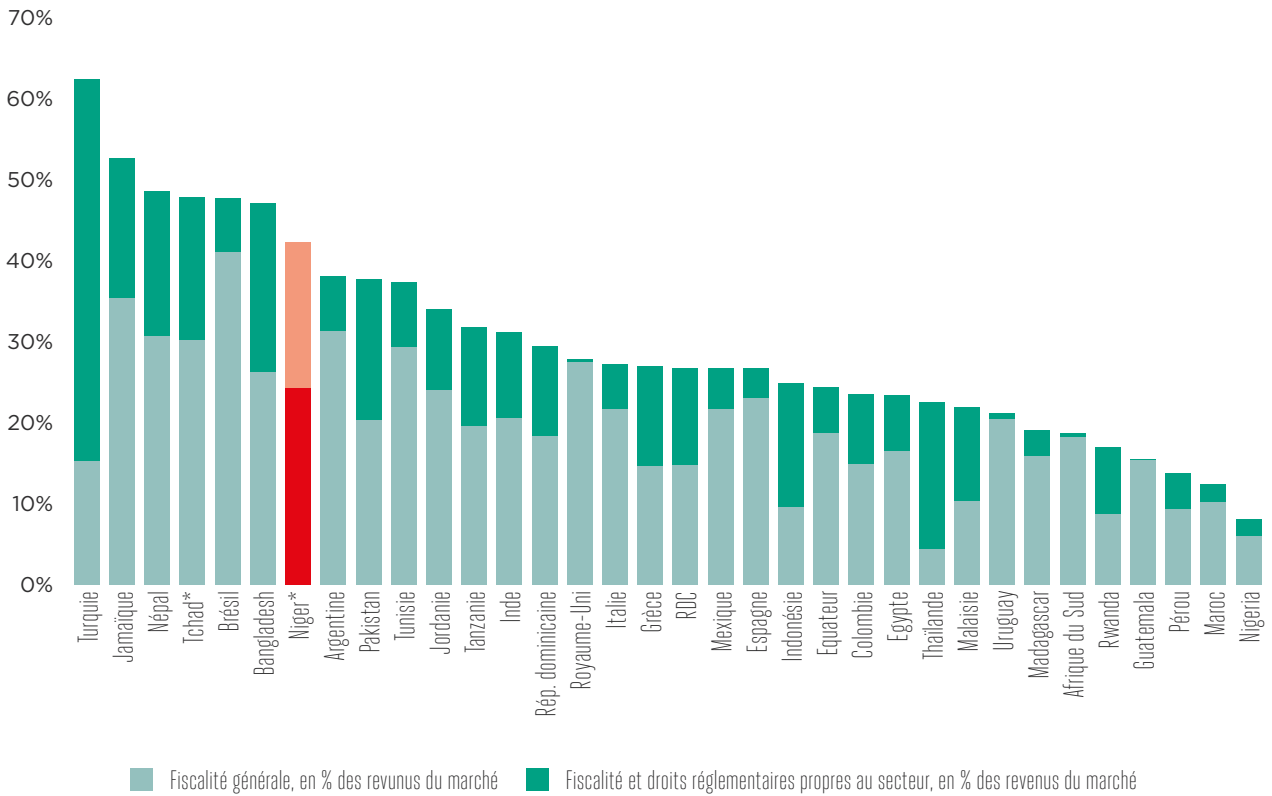
14. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs et GSMA Intelligence

15. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs et GSMA Intelligence

16. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence, les données des opérateurs mobiles pour 2015 et le « Rapport du FMI No. 16/247 » (2016)

Figure 3

### Impôts et redevances réglementaires en pourcentage des recettes du marché dans certains pays pour lesquels les données sont disponibles, 2014 ou 2015



Source: Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs et GSMA Intelligence. \*données 2015

Lorsque les impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur représentent une part importante des recettes, les réductions d'impôt peuvent s'avérer d'autant plus efficaces pour générer des impacts sectoriels et économiques positifs. Compte-tenu du faible taux de pénétration du Niger et de la part plus élevée des impôts dans les recettes par rapport à de nombreux autres pays africains, la réduction des impôts et redevances réglementaires propres au secteur pourrait être cruciale pour réaliser les objectifs ambitieux du gouvernement, qui souhaite

atteindre 100% de couverture nationale et 70% de taux de pénétration d'ici 2021.<sup>17</sup> Les réformes fiscales permettraient également au Niger de respecter les suggestions des organisations internationales, qui recommandent d'harmoniser et de simplifier les cadres fiscaux complexe, en réduisant et simplifiant par exemple la myriade de redevances réglementaires de façon à couvrir simplement les coûts encourus par les autorités réglementaires, ainsi qu'en réduisant ou éliminant les taxes spéciales sur l'utilisation des services mobiles.

17. Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme - PND-S-TARAYYA (2016), « Programme de Campagne 'Renaissance II' »



## Un rééquilibrage des redevances et des redevances spécifiques au secteur permettrait de promouvoir la connectivité, la croissance économique, l'investissement et la stabilité budgétaire

Le secteur de la téléphonie mobile reconnaît que sa contribution fiscale est essentielle au financement des dépenses publiques, compte tenu notamment de la baisse des recettes de l'État de ces dernières années.<sup>18</sup> Le traitement actuel du secteur de la téléphonie mobile peut toutefois limiter la croissance de la connectivité mobile susceptible de bénéficier à l'économie et à la société du Niger. Une réduction de la fiscalité des services mobiles, pour la rapprocher de celle des autres biens et services, ainsi que du nombre d'impôts et de redevances réglementaires, pourrait soutenir la croissance et la stabilité budgétaire du pays à moyen terme.

### La suppression de la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE)<sup>19</sup> pourrait entraîner des baisses de prix pour les consommateurs et décourager le routage de trafic illicite

La TATTIE représente le principal paiement parmi les impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur. Un taux de 88 XOF (0,14 US\$) par minute s'applique aux appels internationaux entrants. Ce taux a plus que triplé sur les trois dernières années.<sup>20</sup> Des études de la GSMA et de l'OCDE font ressortir un certains nombres de problèmes liés à cette forme d'imposition :

- Le prix des appels entrants peut augmenter de manière notable, entraînant une chute du trafic entrant. Si le prix direct affecte les utilisateurs étrangers, la réciprocité signifie que les prix des appels internationaux émis peuvent augmenter au plan national.<sup>21</sup>
- Cette imposition est susceptible d'encourager le routage de trafic illicite, au détriment des revenus des opérateurs et des gouvernements, tout en réduisant la qualité du service pour les consommateurs.<sup>22</sup>
- En raison de la surveillance nécessaire du trafic, souvent effectuée par un intervenant extérieur recevant près de 50% du produit de la taxe, elle

peut s'avérer une forme de taxation peu efficace. En raison de son impact sur le trafic, l'augmentation du taux d'imposition ne se traduit pas forcément par une augmentation correspondante des recettes.<sup>23</sup>

Bien que cette taxe représente 2,5% de recettes fiscales du pays en 2015,<sup>24</sup> son élimination pourrait permettre aux opérateurs de baisser les prix et d'investir dans les réseaux. Selon une analyse de l'impact de cette réforme fiscale sur la pénétration de la téléphonie mobile et la croissance économique, les baisses de prix résultant de la suppression de la TATTIE pourraient générer 820 000 connexions supplémentaires sur les cinq années se terminant en 2021, dont 140 000 connexions mobiles à haut débit. L'augmentation de la possession et de l'utilisation des téléphones mobile pourrait générer un surcroît de PIB égal à 540 millions US\$ (340 milliards XOF) sur les cinq prochaines années, ce qui signifie qu'en 2021, le PIB pourrait être supérieur de 2% à ce qu'il serait en l'absence de réforme.<sup>25</sup> L'augmentation de l'investissement dans le secteur de la téléphonie mobile pourrait se traduire par la création ou la modernisation de 260 sites mobiles supplémentaires d'ici 2021, tandis que l'investissement dans l'ensemble de l'économie pourrait augmenter de 200 millions US\$ (120 milliards XOF) sur les cinq années se terminant en 2021.

### La réduction de la taxe sur l'utilisation des réseaux de télécommunications (TURTEL) pourrait réduire le coût des services mobiles pour les consommateurs et attirer de nouveaux utilisateurs

Cette taxe est imposée au taux de 3% sur les recettes issues de l'utilisation de la téléphonie mobile et pourrait renchérir le prix de services mobiles déjà soumis à des impôts généraux tels que la TVA. Une réduction de la TURTEL de 3% à 1,5% équivaldrait à une réduction de 3,5 millions US\$ (2,1 milliards XOF)<sup>26</sup> des taxes perçues en 2015. Ce montant représente 0,3% des recettes fiscales du gouvernement et 2% de la contribution totale du secteur aux impôts et redevances réglementaires.<sup>27</sup>

18. Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

19. Taxe sur la Terminaison du Trafic International Entrant

20. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs mobiles

21. GSMA/Deloitte (2014), « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa », et *International Traffic Termination*, OECD Digital Economy Papers No. 238.

22. GSMA/Deloitte (2014), « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa »

23. GSMA/Deloitte (2014), « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa »

24. Analyse Deloitte à partir des chiffres de PIB et de recettes fiscales contenus dans le « Rapport du FMI No. 16/247 » sur le Niger (2016)

25. Sur la base des chiffres de PIB et de recettes fiscales contenues dans le « Rapport du FMI No. 16/247 » concernant le Niger (2016).

26. Analyse Deloitte sur la base des données des opérateurs mobiles

27. Analyse Deloitte à partir des chiffres de PIB et de recettes fiscales contenus dans le « Rapport du FMI No. 16/247 » sur le Niger (2016)

Selon une analyse de l'impact de cette réforme fiscale sur la pénétration de la téléphonie mobile et la croissance économique, les baisses de prix résultant d'une réduction de la TURTEL pourraient générer 150 000 connexions supplémentaires sur les cinq années se terminant en 2021. L'augmentation de la possession et de l'utilisation des téléphones mobiles pourrait engendrer un surcroît de PIB de 110 millions US\$ (60 milliards XOF) sur les cinq prochaines années, se traduisant par un surcroît de PIB de 0,3% en 2021. L'augmentation correspondante des investissements du secteur de la téléphonie mobile pourrait entraîner la création de 500 emplois dans le secteur et dans le reste de l'économie.

### **La réduction et la rationalisation des redevances réglementaires pourraient créer un environnement plus favorable à l'investissement**

À titre d'exemple, une réduction de 2% à 1% du droit de licence ramènerait le taux combiné des redevances réglementaires perçues sur les recettes à 5,5%, ce qui permettrait aux opérateurs d'économiser environ 3,3 millions US\$ (2,0 milliards XOF) sur la base des chiffres de 2015.<sup>28</sup> Ce montant représente 3% des recettes fiscales du gouvernement et 2% de la contribution totale du secteur aux impôts et redevances réglementaires.<sup>29</sup>

Selon une analyse de l'impact de cette réforme fiscale sur la pénétration de la téléphonie mobile et la croissance économique, les baisses de prix résultant d'une réduction du droit de licence pourraient générer 130 000 connexions supplémentaires sur les cinq années se terminant en 2021. L'augmentation de la possession et de l'utilisation des téléphones mobiles

pourrait engendrer un surcroît de PIB de 90 millions US\$ (50 milliards XOF) sur les cinq prochaines années, se traduisant par un surcroît de PIB de 0,3% en 2021. L'augmentation correspondante des investissements du secteur de la téléphonie mobile pourrait se traduire par la création ou la modernisation de 40 sites mobiles supplémentaires d'ici 2021.

### **La réduction ou la suppression d'autres redevances sur la téléphonie mobile pourrait accélérer la hausse des taux de pénétration**

Plusieurs autres réformes fiscales pourraient produire des avantages supplémentaires au Niger, comme en témoigne le succès rencontré par d'autres pays africains dans le développement de la téléphonie mobile au moyen de réformes fiscales. Par exemple :

- Des pays comme le Kenya, le Rwanda et le Sénégal ont exonéré les téléphones portables de la TVA. Au Kenya, l'exonération de la TVA en 2009 a entraîné une augmentation de 200% des ventes de téléphones portables au cours des trois années suivantes, dépassant la croissance partout ailleurs en Afrique.<sup>30</sup>
- Les importations de téléphones portables sont par exemple exonérées de droits de douane au Sénégal.<sup>31</sup> Le Ghana semble prêt à réduire de moitié les droits de douane sur les téléphones portables (et de les exonérer également de la TVA).<sup>32</sup>
- Les importations d'équipements de réseau sont exonérées de droits de douane au Togo<sup>33</sup> et soumises à des taux réduits en Côte d'Ivoire.<sup>34</sup>

## **Des hausses limitées de la fiscalité générale pourraient suffire à compenser la baisse des recettes fiscales**

À moyen terme, les réductions d'impôts et de redevances réglementaires sur la téléphonie mobile pourraient entraîner une hausse des recettes fiscales globales pour le gouvernement, en raison des effets bénéfiques d'une utilisation accrue de la téléphonie mobile et de la hausse des investissements

dans l'ensemble de l'économie. À court terme, le gouvernement pourrait envisager des méthodes alternatives pour couvrir la baisse des recettes fiscales résultant de la suppression de redevances spécifiques au secteur.

28. Analyse Deloitte des données des opérateurs mobiles

29. Analyse Deloitte à partir des chiffres de PIB et de recettes fiscales contenus dans le « Rapport du FMI No. 16/247 » sur le Niger (2016)

30. GSMA/Deloitte (2015), « Digital inclusion and mobile sector taxation, 2015 »

31. PwC (2016), *Worldwide Tax Summaries*

32. IT Web Africa (2015), « Ghana slashes tariff on imported phones by 50% », consulté ici : <http://www.itwebafrica.com/mobile/352-ghana/236954-ghana-slashes-tariff-on-imported-phones-by-50>

33. BIDE, « Togo – Corporate Taxation » (2016)

34. BIDE, « Ivory Coast – Corporate Taxation » (2014)



Les directeurs du FMI ont récemment « *encouragé les autorités [de l'Union économique et monétaire ouest-africaine] à accroître les recettes nationales en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant l'administration fiscale* ». L'augmentation de la fiscalité générale sur l'ensemble des secteurs économiques, en parallèle d'une réduction de la taxation spécifique au secteur, permettrait au gouvernement de collecter des recettes fiscales équivalentes de façon plus simple et efficace sur une base élargie.<sup>35</sup>

Sur la base des chiffres de 2015, une augmentation marginale du taux de base de la TVA (19% à l'heure

actuelle) pourrait suffire à couvrir le manque à gagner de recettes fiscales résultant de la réduction de la TURTEL et des redevances réglementaires. La suppression de la TATTIE pourrait nécessiter des modifications plus importantes, bien que le gouvernement pourrait également réaliser des économies s'il reverse des fonds à l'organisme de surveillance du trafic. L'augmentation nécessaire de la fiscale générale pourrait également être réduite si le gouvernement parvient à améliorer et moderniser ses capacités d'administration et de collecte des impôts.

Tableau 1

## Estimation indicative du taux de TVA nécessaire pour couvrir la baisse des recettes fiscales

Modification fiscale	Estimation du taux de TVA nécessaire
Suppression de la TATTIE	20,43%
Réduction de 50% de la TURTEL	19,17%
Réduction de 50% des droits de licence	19,17%

Sources : Institut National de la Statistique, FMI, données des opérateurs, analyse Deloitte

Les changements potentiels du taux de la TVA sont présentés à titre illustratif. D'autres options sont possibles, comme par exemple une augmentation

d'impôts généraux produisant d'importantes hausses de recettes, tel que l'impôt sur les sociétés.

35. Moolij & Keen, *Taxing Principles* (2014)

# 1. Le secteur de la téléphonie mobile au Niger

La République du Niger fait partie des pays les moins développés dans le monde. En 2015, le pays se classait au bas de l'Indice de développement humain des Nations unies,<sup>36</sup> avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 359 US\$ (soit 212 000 francs CFA, ou XOF)<sup>37</sup>. L'économie est fortement dépendante de l'agriculture, qui représente près de 40% du PIB total.<sup>38</sup> Le Niger est également le quatrième producteur mondial d'uranium<sup>39</sup>; tout en étant source d'opportunités économiques pour le pays, cela l'expose également aux fluctuations récemment observées des prix de marché et de la demande mondiale.<sup>40</sup>

En 2015, l'économie du Niger a enregistré une croissance estimée de 3,5%, contre 7% en 2014.<sup>41</sup> Les perspectives macroéconomiques du pays restent positives ; les projets liés aux infrastructures et aux ressources naturelles devraient maintenir la croissance à plus de 6% à moyen terme.<sup>42</sup> Le Fonds monétaire international (FMI) note toutefois que d'importants défis subsistent : « *sécurité intérieure, manque de capacités, application effective des réformes, gestion des projets, mobilisation des ressources intérieures, hiérarchisation des dépenses, modernisation de l'agriculture et sécurité alimentaire* ». <sup>43</sup>

Le secteur des services mobiles joue un rôle important dans l'économie du Niger et a été identifié par le gouvernement comme un secteur clé de soutien au développement économique à moyen terme.<sup>44</sup> En 2015, les services mobiles ont généré un chiffre d'affaires de 348 millions US\$ (206 milliards XOF),<sup>45</sup> correspondant à 5% du PIB du Niger.<sup>46</sup> Le principal opérateur mobile, Airtel (Bharti Airtel) avait une part de marché égale à 56% des connexions en 2016, tandis qu'Orange et Moov

(Maroc Telecom) desservaient respectivement 24% et 15% du marché. L'opérateur public SahelCom<sup>47</sup> avait quant à lui une part de marché de 5%.<sup>48</sup>

Le *Programme de Renaissance II* de 2016 a réaffirmé la volonté du gouvernement de promouvoir l'adoption de la téléphonie mobile et les investissements dans les infrastructures.<sup>49</sup> Dans ce contexte, ce rapport s'intéresse au rôle de la politique fiscale pour stimuler l'adoption de la téléphonie mobile, l'inclusion numérique, l'investissement dans les réseaux et la croissance économique.

- Le reste de cette section analyse la situation du Niger en termes d'adoption de la téléphonie mobile et d'inclusion numérique et ces avantages pour le développement économique et social du pays.
- La section 2 décrit les impôts et redevances réglementaires perçus sur le secteur de la téléphonie mobile au Niger et leurs implications en termes d'accessibilité des services mobiles et d'investissement. Cette section compare également ces taxes et redevances à des références internationales et aux principes reconnus des meilleures pratiques au plan international.
- La section 3 analyse la manière dont les réformes potentielles des impôts et redevances réglementaires pourrait affecter l'accessibilité et les investissements de la téléphonie mobile et stimuler la croissance économique dans son ensemble.
- La section 4 présente une conclusion en résumant les options de réformes fiscales.

36. Programme de développement des nations unies, *Human Development Report 2015* (2015)

37. Données de la Banque mondiale.

38. Division des statistiques des Nations unies (PIB par secteur).

39. Initiative pour la transparence des industries extractives, « Niger » (2013)

40. Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

41. Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

42. Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

43. Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

44. Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information (2012), « Document de Politique Sectorielle des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication »

45. GSMA Intelligence.

46. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence (données 2015) et le rapport du FMI No. 16/247 (2016)

47. Le gouvernement a annoncé en septembre 2016 un projet de fusion de SahelCom avec la société publique de téléphonie fixe existante Sonitel. Source: *TeleGeography* (2016), « Govt to merge Sonitel, SahelCom into Niger Telecom »

48. GSMA Intelligence (données T2 2016).

49. Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme - PNDS-TARAYYA (2016), « Programme de Campagne 'Renaissance II' »

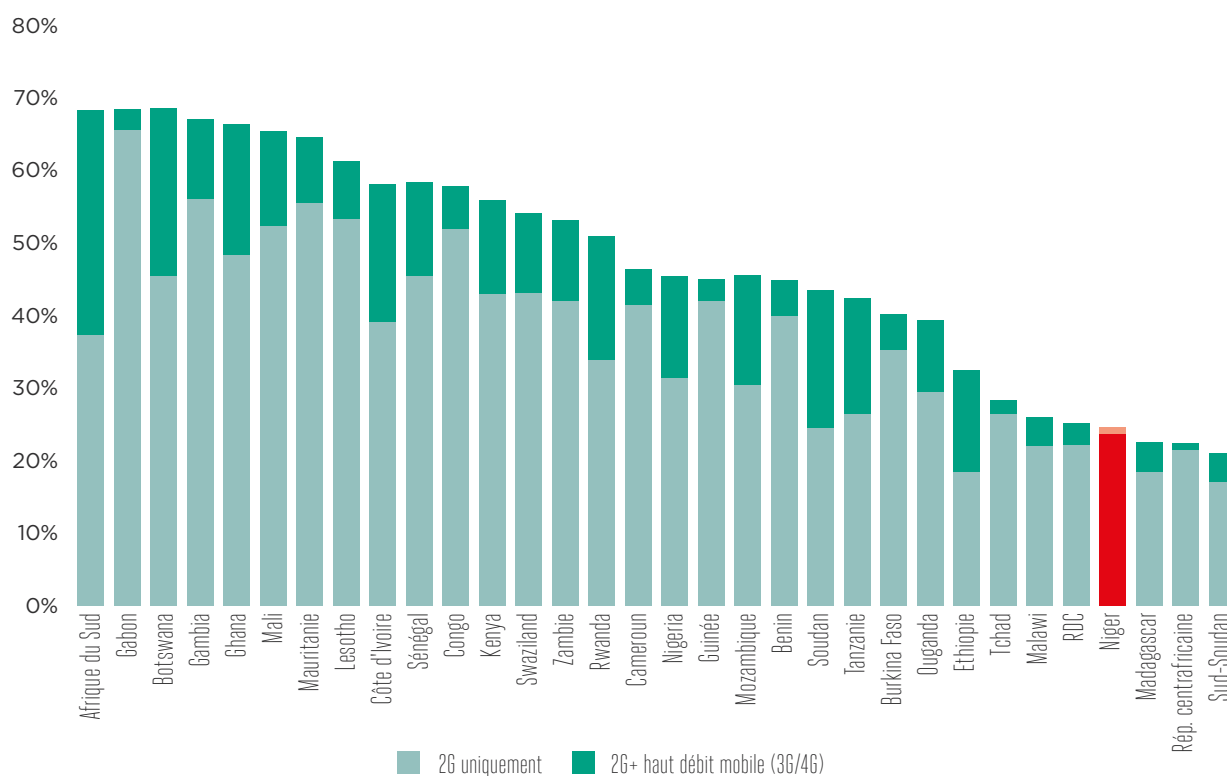
## 1.1 La grande majorité des Nigériens ne bénéficient pas encore de la connectivité mobile

En 2015, 81% de la population du Niger vivait dans des zones rurales<sup>50</sup> et moins de 1% avait accès à la téléphonie fixe.<sup>51</sup> Les réseaux mobiles offrent la possibilité de connecter la population géographiquement dispersée du pays et les opérateurs mobiles ont fait des efforts dans ce sens. En 2012 par exemple, Orange et Altobridge ont mis en place des services mobiles couvrant plus de 50 communautés villageoises isolées qui utilisent l'énergie solaire et des technologies satellite avancées pour connecter près de 60 000 personnes.<sup>52</sup>

Par rapport à il y a cinq ans, 2 millions de Nigériens de plus ont accès à la téléphonie mobile. Toutefois, à 24 % en 2016, le taux de pénétration en termes d'abonnés uniques reste faible par rapport aux autres pays africains.<sup>53</sup> L'écrasante majorité des 5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile utilisent les services 2G et le taux de pénétration des services mobiles à haut débit est l'un des plus faibles au monde, à 1% en 2016.<sup>54</sup>

Figure 4

Taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques), par technologie, dans un échantillon de pays africains, 2016



Source: Analyse Deloitte fondée sur GSMA Intelligence (2016)

50. Base de données de la Banque mondiale.

51. Rapport annuel 2015 de l'ARTP.

52. TeleGeography, « Orange teams up with Altobridge to connect remote communities » (2012).

53. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence. Dans la mesure du possible, le Niger est comparé à un large échantillon d'autres pays du continent. Dans certains cas, le choix des pays de comparaison est lié à la disponibilité des données.

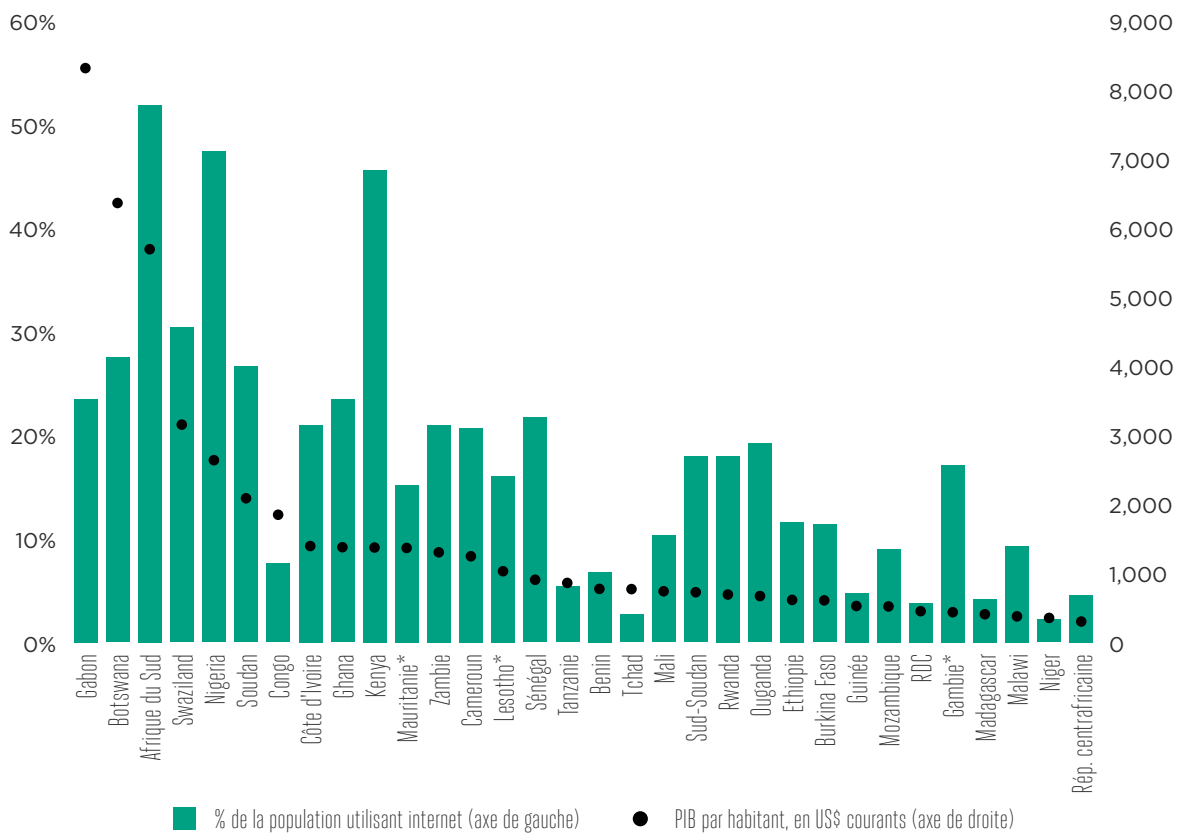
54. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence.

Malgré les efforts des opérateurs mobiles pour connecter les communautés rurales, l'adoption de la téléphonie mobile reste déséquilibrée entre les différentes régions du Niger. Une étude du gouvernement en 2012 montre que l'utilisation de la téléphonie mobile était près de quatre fois supérieure dans les communautés urbaines par rapport aux zones rurales.<sup>55</sup>

Les infrastructures limitées de téléphonie fixe et le taux relativement faible d'adoption du haut-débit mobile se traduisent par une utilisation limitée d'Internet, qui concernait 2% de la population en 2015. Ce taux est inférieur à celui de nombreux autres pays africains ayant un PIB par habitant comparable.

Figure 5

### Utilisation d'Internet et PIB par habitant dans un échantillon de pays africains, 2015



Source: statistiques de l'UIT (2016), données de la Banque mondiale. \*chiffres 2014 pour le PIB par habitant \*2014 values for GDP per capita

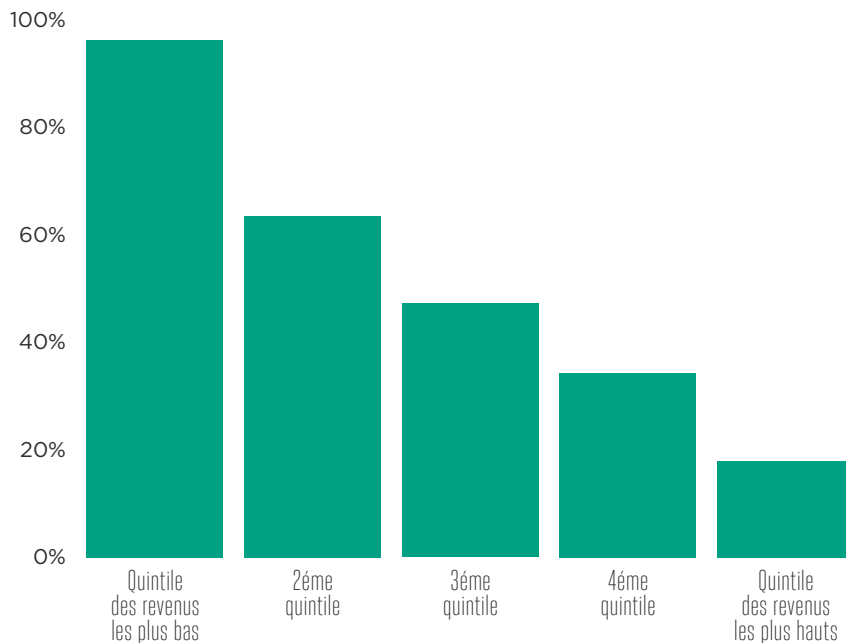
Les niveaux d'utilisation de la téléphonie mobile et d'Internet sont souvent faibles lorsque de nombreux citoyens ne peuvent pas se permettre d'accéder aux services mobiles. Les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT) montrent que le coût moyen des services vocaux et SMS par personne au Niger était de 13 US\$ (7 700 XOF) par mois en 2014, sans compter le coût de l'appareil ou de l'accès mobile

à internet. Cela correspond à 40% du revenu national brut (RNB) mensuel moyen par habitant, contre 14% en moyenne dans les pays les moins avancés (PMA).<sup>56</sup> Les services mobiles sont encore moins accessibles pour les 20% de la population ayant les revenus les plus faibles, pour laquelle le coût d'un abonnement mobile équivaut à 96% du revenu mensuel.<sup>57</sup>

55. Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, Niger, « Projet d'étude : mesure des indicateurs TIC au service du développement au Niger » (2012)  
 56. UIT, « Measuring the Internet Society » (2015) et données de la Banque mondiale. Le panier de référence se compose de 30 appels émis par mois et 100 SMS.  
 57. Analyse Deloitte basée sur l'UIT « Measuring the Internet Society » (2015) et les données de la Banque mondiale.

Figure 6

## Coût global d'un forfait de téléphone portable par rapport au revenu mensuel moyen au Niger, par tranche de population, 2014



Source: Analyse Deloitte basée sur « Measuring the Internet Society » (UIT, 2015) et la base de données de la Banque mondiale (2016) Un quintile représente 20% de la population, classée de la tranche de revenu la plus haute à la tranche la plus basse.

L'absence de couverture mobile universelle peut constituer un obstacle supplémentaire à l'inclusion numérique. La couverture à l'extérieur est proche de 100% dans de nombreux centres urbains, mais la couverture en intérieur est limitée à 50-70% dans la plupart des agglomérations.<sup>58</sup> Il existe un potentiel d'amélioration de la couverture des zones rurales, qui reste nettement plus faible.<sup>59</sup> La couverture du haut-

débit mobile pourrait notamment augmenter, car le niveau actuel de 20% est inférieur à celui de pays ayant des niveaux de revenu similaires, comme par exemple la République démocratique du Congo ou la République Centrafricaine, où les taux de couverture du haut-débit mobile sont proches de 40%.<sup>60</sup> Des investissements supplémentaires en infrastructures pourraient permettre d'étendre les réseaux mobiles à l'échelle du pays.

58. Rapport annuel 2015 de l'ARTP

59. Selon l'analyse d'un opérateur ayant une couverture nationale de 80% et une couverture urbaine proche de 100%. Source: GSMA Intelligence et rapport annuel 2015 de l'ARTP (2016)

60. GSMA Intelligence.

## 1.2 Les services mobiles sont essentiels au développement économique et à l'inclusion sociale

Le Niger possède l'un des PIB par habitant les plus bas du monde. En 2011, 41% de sa population vivait en-dessous du seuil de pauvreté.<sup>61</sup> Dans les pays à faibles niveaux de développement économique et social, une utilisation accrue des services mobiles est largement reconnue comme un moteur de l'inclusion sociale et de la croissance économique.<sup>62</sup>

L'expansion des services mobiles au Niger pourrait être vitale pour promouvoir les Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies, qui définissent un large ensemble d'objectifs afin de coordonner et de concentrer les efforts de développement à l'échelle mondiale.<sup>63</sup> Selon une étude récente GSMA/Deloitte, le secteur de la téléphonie mobile peut contribuer à la réalisation de l'ensemble des ODD.<sup>64</sup> Dans des PMA comme le Niger, l'adoption des services mobiles peut notamment affecter les ODD suivants :

- **Éradication de la pauvreté (ODD 1) :** la pauvreté reste endémique au Niger. Le secteur de la téléphonie mobile stimule l'activité économique et offre une connectivité et des services financiers à moindre coût, notamment des plateformes pour les transferts de fonds qui peuvent être précieuses pour les communautés mal desservies.
- **Faim « zéro » (ODD 2) :** près d'un quart de la population du Niger est exposée à une insécurité alimentaire modérée ou sévère<sup>65</sup> et les prix alimentaires sont affectés par les sécheresses et autres risques de production.<sup>66</sup> L'adoption de la téléphonie mobile par les communautés agricoles peut améliorer l'accès aux marchés et aux informations susceptibles d'accroître la productivité.
- **Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9) :** le FMI indique que les infrastructures du Niger, et notamment son réseau routier, sont en « *mauvaise condition* ». <sup>67</sup> Les opérateurs mobiles contribuent

fortement à cet objectif en développant et en améliorant des infrastructures fondamentales qui connectent les communautés isolées et peuvent servir de catalyseur pour faire évoluer d'autres secteurs.

- **Éducation de qualité (ODD 4) :** 70% de la population est analphabète et 44% seulement des filles terminent leur scolarité primaire.<sup>68</sup> Les services mobiles permettent aux écoles et aux élèves d'accéder à des ressources numériques et simplifient les paiements liés à la scolarité grâce à l'argent mobile.

L'étude montre que c'est l'Afrique subsaharienne (ASS) qui présente le potentiel d'amélioration le plus élevé, compte tenu du faible taux d'adoption des téléphones et services mobiles. Certaines données montrent que le secteur de la téléphonie mobile génère déjà un éventail d'avantages au Niger, qui seraient plus largement diffusés dans l'ensemble de la société avec des taux de pénétration plus élevés. Certains de ces impacts sont évoqués plus en détail ci-dessous.

### ARGENT MOBILE

Les services d'argent mobile, proposés depuis 2010 par les opérateurs mobiles du Niger,<sup>69</sup> ont le pouvoir d'améliorer l'inclusion financière dans le pays, en offrant un accès à des services bancaires de base ainsi qu'à des services potentiellement plus sophistiqués tels que le crédit. Toutefois, près de 3% seulement des adultes avaient utilisé leur téléphone portable pour payer de factures ou transférer de l'argent en 2014,<sup>70</sup> ce qui fait ressortir un important potentiel de développement de l'usage de ces services au bénéfice de l'ensemble des Nigériens.

L'argent mobile peut constituer un moyen de distribution plus efficace et moins coûteux que les méthodes traditionnelles de distribution de l'aide humanitaire, comme en témoigne une étude réalisée auprès de

61. Rapport du FMI No. 15/247 (2016). Le taux de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 US\$ (PPA) par jour.

62. Consulter par exemple : Banque mondiale (2012), « Maximising Mobile »; McKinsey & Company (2012), « Online and Upcoming: The Internet's impact on aspiring countries »; Goyal, A. (2010), « Information, Direct Access to Farmers, and Rural Market Performance in Central India ». *American Economic Journal: Applied Economics*; Aker, J.C. et Mbiti, M. (2010), « Mobile Phones and Economic Development in Africa », *Journal of Economic perspectives*.

63. Quatre des 17 cibles mentionnent des objectifs spécifiques aux TIC. Il existe en outre 38 autres cibles dont la réalisation est tributaire d'un accès universel aux TIC et au haut-débit.

64. GSMA/Deloitte, « Mobile Industry Impact Report: Sustainable Development Goals » (2016)

65. Commission européenne, aide humanitaire et protection civile, « Sahel: Food and Nutrition Crisis » (2016)

66. Banque mondiale, « Tackling Climate Change in Niger » (2013)

67. Rapport du FMI No. 15/247 (2016)

68. USAID, « Niger Fact sheet » (2015)

69. GSMA Mobile Money Deployment Tracker.

70. Base de données de la Banque mondiale.

71. P. Creti, « Mobile Cash Transfers for Urban Refugees in Niamey, Niger » (2014)



réfugiés urbains à Niamey.<sup>71</sup> Le développement des services d'argent mobile pourrait notamment bénéficier les populations déplacées.<sup>72</sup> En 2013, un opérateur mobile s'est associé à des organisations humanitaires pour distribuer de l'aide à plus de 300 foyers de réfugiés au moyen de l'argent mobile. Chaque foyer a ainsi reçu un téléphone portable et une carte SIM.<sup>73</sup> Des fonds ont également été distribués avec succès dans des zones urbaines du Niger au moyen de l'argent mobile, dans le cadre d'un autre partenariat avec le Programme alimentaire mondial.<sup>74</sup>

Les plateformes d'argent mobile peuvent également faciliter les transferts d'argent transfrontaliers entre particuliers, permettant aux Nigériens de recevoir des rapatriement de fonds sans avoir besoin de se déplacer auprès de bureaux de change ou de posséder un compte bancaire. Ces services réduisent ainsi les coûts de transaction, ce qui peut s'avérer particulièrement avantageux pour les personnes au bas de la pyramide. Par exemple, un service lancé en 2015 permet de transférer de l'argent entre le Niger, le Bénin et la Côte d'Ivoire, ces deux derniers pays représentant près de 40% des envois de fonds reçus chaque année par le Niger.<sup>75</sup>

## AGRICULTURE MOBILE

L'agriculture est la principale source de revenu pour plus de 80% de la population. Le secteur est exposé aux risques de production ainsi qu'aux fluctuations des prix de marché internationaux.<sup>76</sup> Les services mobiles peuvent s'avérer un moyen peu coûteux d'améliorer la circulation des informations et de rendre les marchés agricoles plus efficaces. Par exemple, le service mobile *Labaroun Kassoua* d'Orange, introduit en 2011, comptait plus de 8 000 utilisateurs en octobre 2012.<sup>77</sup> Ce service donne accès à des informations via SMS sur les prix du bétail et des produits agricoles de base sur plus de 70 marchés.<sup>78</sup>

« [Grâce au téléphone portable], j'ai accès en un temps record à toutes sortes d'informations sur les marchés plus ou moins éloignés » (un négociant en céréales de Magaria au Niger)

Source : Aker (2010), « Information from Markets Near and Far: Mobile Phones and Agricultural Markets in Niger »

Une étude universitaire montre que l'introduction de services de téléphonie mobile entre 2001 et 2006 a entraîné une réduction de 10 à 16 % de la dispersion des prix des céréales sur les différents marchés de céréales du Niger.<sup>79</sup> Une autre étude révèle que l'accès aux services mobiles au Niger semble se traduire par une plus grande diversité des plantes cultivées.<sup>80</sup>

## SANTÉ MOBILE

L'accès aux soins de santé est limité, avec moins de deux médecins pour 100 000 habitants.<sup>81</sup> Les technologies de santé mobile pourraient faciliter l'accès à des soins médicaux de base dans les pays africains, notamment pour les populations rurales. Au Nigéria, le service « *Mobile Midwife* » [sage-femme mobile] diffuse ainsi des informations médicales auprès des femmes enceintes, des femmes qui allaitent et leurs familles au moyen de messages vocaux dans la langue locale. Lors de sa mise en service en 2014, ce service a ciblé 200 000 femmes.<sup>82</sup>

L'accès aux services mobiles pourrait également offrir des avantages indirects. Une étude récente montre que les transferts d'argent au moyen de l'argent mobile ont un effet positif sur la diversité du régime alimentaire des foyers bénéficiaires, en leur permettant d'acheter des aliments plus énergétiques et plus riches en protéines. Par rapport aux foyers recevant des versements traditionnels en espèces, il a été observé que les enfants des destinataires de transferts d'argent mobile mangeaient plus d'un tiers de repas supplémentaire par jour.<sup>83</sup>

## ÉDUCATION MOBILE

Les téléphones portables permettent aux Nigériens d'utiliser une technologie simple susceptible d'améliorer le développement et les résultats éducationnels. Le « projet ABC », qui forme des élèves adultes de plus de 110 villages des régions Dosso et Zinder du Niger à l'utilisation de téléphones portables basiques, semble avoir amélioré la réussite éducationnelle et la rétention d'informations.<sup>84</sup>

La connectivité mobile permet également d'accéder à des ressources éducationnelles précieuses. Par exemple, le service d'information à la demande 3-2-1 de Vodaphone vise à améliorer l'éducation civique au Ghana en dispensant des informations gratuites et exactes sur le

71. P. Creti, « Mobile Cash Transfers for Urban Refugees in Niamey, Niger » (2014)

72. En février 2016, 137 000 Nigériens étaient déplacés à l'intérieur du pays, qui accueillait en outre presque 200 000 réfugiés des conflits au Nigeria et au Mali. Rapport du FMI No. 15/247 (2016).

73. GSMA, « Disaster Response, Mobile Money for the Displaced » (2014)

74. Programme alimentaire mondial, « In Niger, Using Mobile Money to Buy Food on Local Markets » (2012)

75. MFS « MFS Africa Enables Mobile International Money Transfer for Airtel Niger » (2016)

76. Banque mondiale, « Niger Agricultural Sector Risk Assessment » (2015)

77. Bulletin UIT, « A telecom operator in West Africa »

78. Orange, « Orange's services for agriculture in Africa » (2014)

79. J. Aker, « Information from Markets Near and Far: Mobile Phones and Agricultural Markets in Niger » (2010), *American Economic Journal: Applied Economics*.

80. Aker, J. et Ksoll, C. « Information Technology and Farm Households in Niger » (2012)

81. Données de la Banque mondiale.

82. GSMA « Snapshot: Grameen Foundation's "Mobile Midwife" Service in Nigeria - How to generate and use consumer insights to localise mHealth content » (2014)

83. Aker J. et al., *Payment Mechanisms and Anti-Poverty Programs: Evidence from a Mobile Money Cash Transfer Experiment in Niger* (2015)

84. Aker J. et al. « Can Mobile Phones Improve Learning? Evidence from a Field Experiment in Niger », *American Economic Journal: Applied Economics* (2012)

processus électoral, ainsi que des informations d'actualité, des prévisions météorologiques, des informations relatives à la santé maternelle et reproductive, au planification familial, à l'eau et à l'assainissement.<sup>85</sup>

### LA CONNECTIVITÉ MOBILE STIMULE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE À LONG TERME

Les services mobiles contribuent à la croissance économique, à l'emploi et à la productivité. La GSMA a estimé qu'en 2014, les opérateurs mobiles et leurs écosystèmes associés ont généré une contribution directe d'un peu plus de 100 milliards US\$ (495 000 milliards XOF), soit 5,7% du PIB total en ASS, employant près de 4,4 millions de personnes et soutenant le développement de nombreuses innovations technologiques.<sup>86</sup> La connectivité mobile peut avoir des avantages indirects dans d'autres secteurs de l'économie, en améliorant les échanges d'informations, en réduisant les coûts de transaction, et en aidant ainsi les entreprises et les consommateurs à prendre des décisions plus efficaces. Ces avantages sont susceptibles de s'accroître avec le développement de la pénétration des services mobiles.

Plusieurs études montrent que l'utilisation de la téléphonie mobile peut jouer un rôle central pour stimuler le progrès économique dans le monde en développement :

- Selon des études menées par la Banque mondiale et GSMA/Deloitte, il existe des corrélations positives significatives entre la pénétration des services mobiles et la croissance économique dans les pays en développement.<sup>87</sup>

- L'accès aux services mobiles à haut débit peut offrir des avantages économiques nettement supérieurs à ceux générés par la téléphonie mobile de base.<sup>88</sup> Une étude de la Banque mondiale montre que dans des économies en développement comme le Niger, une augmentation de 10% du taux de pénétration des services à haut débit (en nombre d'abonnés)<sup>89</sup> pourrait générer un surcroît de croissance économique de 1,38%.<sup>90</sup> Les études s'intéressant à l'impact du haut-débit sur la productivité indiquent que chaque augmentation de 10% de la pénétration du haut-débit augmente la productivité de 1%.<sup>91</sup>
- Selon une étude menée au Nigéria, la hausse des investissements dans les infrastructures de télécommunications a eu un impact positif sur la croissance économique, grâce notamment aux effets indirects sur la production d'autres secteurs, par exemple l'agriculture, le secteur manufacturier, l'industrie pétrolière et d'autres services.<sup>92</sup>
- Une étude réalisée conjointement par Deloitte, la GSMA et Cisco s'est intéressée à l'impact de la pénétration des services mobiles sur la productivité totale des facteurs (PTF), un indicateur de mesure qui reflète souvent le dynamisme technologique à long terme des économies. L'étude montre que dans des pays en développement tels que le Niger, une hausse de 10% de la pénétration des services mobiles peut faire gagner 4,2 points de pourcentage à la PTF.

85. Prime News Ghana, « Vodafone partners two others to educate Ghanaians on Elections » (2016)

86. GSMA, « The Mobile Economy – Sub-Saharan Africa 2015 » (2015)

87. Se référer par exemple à l'étude de 40 économies sur la période 1996-2011 ; pour le détail complet de la méthodologie, voir <http://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2012/11/gsma-deloitte-impact-mobile-telephony-economic-growth.pdf>; Qiang, C. Z. W., Rossetto, C.M. « Economic Impacts of Broadband », *Information and Communications for Development 2009: Extending Reach and Increasing Impact* (2009)

88. UIT, « Impact of broadband on the economy » (2012)

89. Il est important de faire la distinction entre utilisateurs et abonnés de services de télécommunication. On entend par utilisateur une personne qui ne possède ou ne paye pas nécessairement pour recevoir des services de télécommunication, mais qui a accès à de tels services par le travail, la famille, etc. Les abonnés sont des personnes qui ont payé pour recevoir ces services, auxquels un certain nombre de personnes ont accès. Tiré de « Manual for measuring ICT Access and Use by Households and Individuals », UIT (2014).

90. Qiang et al. (2009)

91. LECG, « Economic impact of Broadband: An empirical study » (2009)

92. Onakoya, BOA, et al « Investment in Telecommunications. Infrastructure and Economic Growth in Nigeria: A Multivariate Approach », *Research Journal of Business Management and Accounting* (2012)

## 2. Fiscalité de la téléphonie mobile au Niger

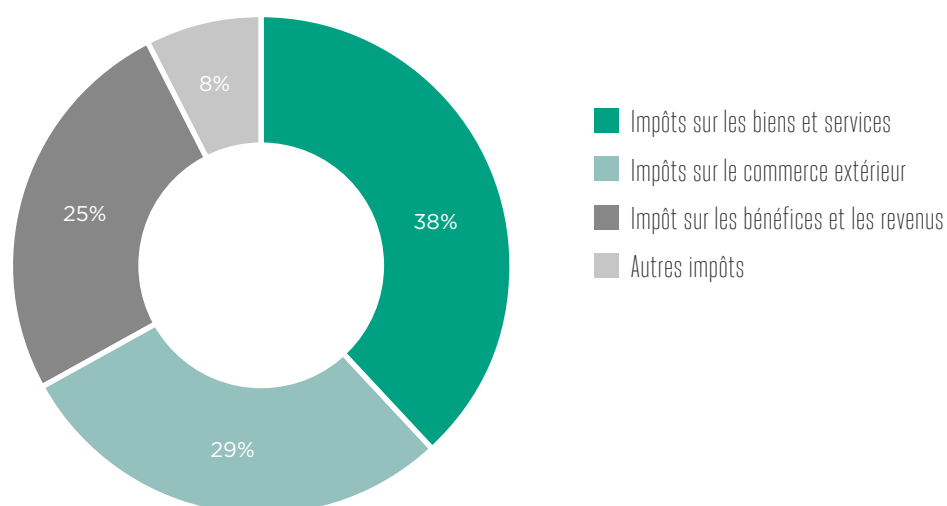
La fiscalité est une question importante pour le Niger, compte-tenu notamment des déficits de recettes fiscales de ces dernières années, résultant des hostilités régionales et du ralentissement de l'activité dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. Le FMI a salué les récents efforts de réforme, observant que « *La mobilisation des recettes progresse, mais il reste encore du chemin à parcourir* », en matière

notamment de renforcement des capacités de l'administration fiscale et douanière.<sup>94</sup>

En 2015, les recettes fiscales totales, d'un montant de 690 milliards XOF (1,2 milliards US\$), représentaient 16% du PIB du Niger.<sup>95</sup> Selon les chiffres de 2015, elles proviennent principalement des impôts indirects, et notamment des redevances perçues sur les biens et les services et des droits de douane.<sup>96</sup>

Figure 7

### Répartition des recettes fiscales totales de l'État, 2015



Source: Analyse Deloitte basée sur : Ministère de l'économie et des finances, Institut national de la statistique (2015), « Rapport Economique et Financier »

94. Rapport du FMI No. 15/342 (2015)

95. Analyse Deloitte basée sur le rapport du FMI No. 16/247 (2016)

96. Analyse Deloitte basée sur : Ministère de l'Économie et des Finances, Institut National de la Statistique (2015), « Rapport Economique et Financier ».

Les services mobiles sont soumis à un large éventail de taxes et redevances réglementaires, dont neuf sur les 22 recensées dans ce rapport sont spécifiques à la téléphonie mobile.<sup>97</sup> Ces taxes et redevances peuvent limiter l'utilisation des appareils et services mobiles. Leurs conséquences sur les consommateurs ou les opérateurs dépendent du contexte de marché et de

la nature de chaque prélèvement fiscal. Selon les cas, ces taxes ou redevances peuvent être absorbées par les opérateurs, sous forme de produits réduits, ou répercutés sur les consommateurs sous forme de prix plus élevés, ou une combinaison des deux. Les sections suivantes présentent plus en détail ces différentes taxes ou redevances.

## 2.1 Redevances payées par les consommateurs de services mobiles

Les abonnés aux services mobiles sont soumis à des redevances sur les appareils mobiles, les cartes SIM et l'utilisation des services mobiles. Ces redevances

sont susceptibles d'affecter les prix finaux payés par consommateurs et elles ont un effet plus marqué sur les consommateurs les plus pauvres.

Figure 8

### Principales taxes s'appliquant aux consommateurs de services mobiles, 2016

ASSIETTE		TYPE	TAUX
Téléphones et autres appareils		TVA	19%
		Droits de douane sur les appareils importés	14%
Services	Cartes SIM	★ TURTEL (partie fixe)	250 XOF par carte SIM
		Droits de douane sur les cartes SIM	9% par carte SIM
	TVA	19%	
	Utilisation (Appels, SMS et internet mobile)	★ TURTEL (partie variable)	3% sur le chiffre d'affaires
		TVA	19%

★ Spécifique au secteur

Source : Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs, le Code Général des Impôts révisé et le rapport du BIDF sur la fiscalité du Niger

97. Analyse Deloitte reposant sur les données des opérateurs.

## REDEVANCES SUR LES TÉLÉPHONES ET LES AUTRES APPAREILS

Les redevances sur les appareils portables peuvent augmenter le coût initial de l'accès aux services mobiles. Les consommateurs qui achètent un appareil doivent s'acquitter des redevances suivantes :

- Un taux de TVA standard de 19% est appliqué à tous les appareils vendus dans le pays, y compris les appareils importés.<sup>98</sup> La TVA est également perçue sur les redevances payées (à l'exception du montant de la TVA en tant que telle).<sup>99</sup> Les taux mentionnés dans cette section sont les taux nominaux, hors TVA.
- Tout appareil importé depuis un pays ne faisant pas partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)<sup>100</sup> est en outre soumis à un tarif extérieur qui se compose de plusieurs éléments<sup>101</sup>: les droits de douane proprement dits au taux de 10% de la valeur importée, ainsi que plusieurs autres droits et prélèvements totalisant 4%.<sup>102</sup>

## REDEVANCES SUR LES CARTES SIM

En plus des redevances sur les téléphones portables mentionnées ci-dessus, les nouveaux utilisateurs peuvent être soumis à des redevances sur les cartes SIM :

- Une composante forfaitaire de la *taxe sur l'utilisation des réseaux de télécommunications* (TURTEL) a été introduite en 2011,<sup>103</sup> sous forme d'un prélèvement de 250 XOF (0,40 US\$) pour chaque nouvelle carte SIM.<sup>104</sup> Cette forme de droit d'activation est relativement rare à l'échelon international ainsi que par rapport aux pays voisins. Une enquête GSMA/Deloitte auprès de 112 pays montre que seulement dix d'entre eux imposaient une redevance de cette nature en 2014.<sup>105</sup>
- Les droits de douane et charges supplémentaires du tarif extérieur de l'UEMOA s'appliquent à toute carte SIM importée au taux combiné de 9%.

- Un taux de TVA standard de 19% s'applique à la vente de chaque carte SIM.

Ces charges peuvent accroître les barrières à l'accès aux services mobiles. Par exemple, la redevance forfaitaire d'activation au titre de la TURTEL représentait à elle seule une journée de revenu pour les 20% de la population ayant les revenus les plus faibles en 2015.<sup>106</sup>

## REDEVANCES SUR L'UTILISATION DES SERVICES MOBILES

L'utilisation des services de téléphonie mobile est soumise aux charges suivantes :

- Un taux de TVA standard de 19% s'applique aux appels, aux SMS et à l'utilisation du haut-débit mobile, ce qui est élevé par rapport à d'autres pays africains.<sup>107</sup>

Tableau 2

### Taux TVA sur les services mobiles dans un échantillon de pays africains pour lesquels les données sont disponibles, 2015

Pays	Taux de TVA sur les services mobiles
<b>Niger</b>	<b>19%</b>
Tchad	18%
Tanzanie	18%
Burkina Faso	18%
Sierra Leone	15%
Afrique du Sud	14%
Nigéria	5%
Rwanda*	0%
Sénégal*	0%

Source : Deloitte, *taux internationaux des impôts indirects, données des opérateurs*. \*taux de TVA réduit spécifique à la téléphonie mobile

98. BIDF « Niger – Corporate Taxation » (2016)

99. Code Général des Impôts à jour.

100. Les membres de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

101. Discussions avec les opérateurs.

102. Ces droits et prélèvements sont le *prélèvement communautaire de solidarité (PCS) (1%)*, la *redevance statistique à l'import (RSI) de 1%*, le *prélèvement communautaire (PC) (1%)* et la *taxe de vérification import (TVI) (1%)*. Source : Banque mondiale, « Niger - La modernisation du commerce pendant un boom minier » (2008) et les données des opérateurs.

103. Données des opérateurs

104. La TURTEL se compose d'une part fixe et d'une part variable. La part variable est présentée plus loin.

105. GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and mobile sector taxation 2016 » (2016)

106. Analyse Deloitte basée sur les données de la Banque mondiale.

107. GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and mobile sector taxation 2016 » (2016)

- L'élément variable de la TURTEL applicable à l'utilisation du réseau public de télécommunication constitue une redevance supplémentaire spécifique au secteur. Les opérateurs mobiles ont l'obligation de prélever un montant de 3% sur l'ensemble des sommes perçues auprès des clients pour l'accès et l'utilisation du réseau.<sup>108</sup> Les opérateurs indiquent que la TVA est perçue sur les autres redevances telles que la TURTEL, ce qui signifie que le taux effectif de la TURTEL TVA incluse est de 3,57%. Cette taxe s'ajoute à un taux normal de TVA déjà

relativement élevé. Associées aux coûts initiaux de l'accès aux services mobiles, ces redevances d'utilisation peuvent créer un frein supplémentaire à l'accessibilité.

Les opérateurs indiquent en outre que les paiements effectués au moyen de l'argent mobile pourraient à l'avenir être soumis à un droit de timbre de 150 XOF (0,24 US\$), pouvant être porté à 200 XOF (0,32 US\$).<sup>109</sup> Cette taxation supplémentaire renchérirait le coût de ces services et risque de freiner leur adoption.

## 2.2 Impôts et redevances réglementaires sur les opérateurs mobiles

Les opérateurs mobiles sont soumis à différents impôts et redevances réglementaires, y compris des impôts et redevances spécifiques au secteur, tels que résumés dans le tableau ci-dessous.<sup>110</sup>



108. Code Général des Impôts de la République du Niger

109. Code Général des Impôts de la République du Niger et discussions avec les opérateurs

110. Les opérateurs sont également soumis à d'autres redevances de montant relativement limité qui ne sont pas reprises dans la figure 9.

Figure 9

## Principaux impôts, droits réglementaires et autres paiements aux régulateurs

ASSIETTE	TYPE	TAUX	
Bénéfices	Impôt sur les sociétés	30% sur les bénéfices	
Salaires	Cotisations de sécurité sociale et de chômage	15,4% + 0,5% sur les salaires	
	Taxe sur les salaires (TAP)	3% à 5% des salaires	
Retenue à la source (RS)	RS sur les services étrangers	16%	
	RS sur les services locaux	2%, 3% or 5%	
Équipements de réseau	Droits de douane sur les équipements importés	4% - 24%	
	TVA	19%	
Trafic international	★ TATTIE	88 XOF par minute	
Droits réglementaires et autres paiements aux régulateurs	★ Imposé sur les revenus	★ Droit de licence réglementaire	2% sur les revenus
		★ Fonds de service universel	4% sur les revenus
		★ Fonds R&D	0.5% sur les revenus
	★ Spectre	★ Licence ponctuelle du spectre	Droits de licence
		★ Redevance de fréquence	Fixée annuellement en fonction des fréquences détenues
	★ Numérotation	★ Redevance de numérotation	100 XOF par numéro

★ Spécifique au secteur

Source : Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs, le Code Général des Impôts révisé et le rapport du BIDF sur la fiscalité du Niger

### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les bénéfices imposables sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%. Des impôts spécifiques s'appliquent en complément aux plus values réalisées sur le capital, les actions ou les obligations.<sup>111</sup>

### REVENUES FISCALES

Les opérateurs sont soumis à des retenues à la source sur certains paiements d'origine nationale ou étrangère :

- Les paiements en faveur de sociétés résidentes sont soumis à de retenues aux taux de 2%, 3% ou 5% ;<sup>112</sup>

111. Code Général des Impôts à jour et BIDF, « Niger – Corporate Taxation » (2016)  
112. Données des opérateurs



- Les paiements en faveur de sociétés (au titre de dividendes, indemnités d'administrations ou intérêts) sont soumis à de retenues aux taux de 15%;
- Les paiements en faveur de sociétés non résidents (hors UEMOA et France) sont soumis à une retenue à la source finale au taux de 16%.<sup>113</sup>

### COTISATIONS SOCIALES

En 2015, les cotisations sociales des employeurs se composaient de cotisations à la sécurité sociale à hauteur de 16,4% (contre 15,4%<sup>114</sup> en 2014)<sup>115</sup> et de cotisations chômage à hauteur de 0,5% des salaires.

Les opérateurs paient en outre une taxe d'apprentissage (TAP) au taux de 3% sur les salaires des Nigériens et de 5% sur les salaires de travailleurs étrangers<sup>116</sup> (contre respectivement 2% et 4% en 2013).<sup>117</sup>

### TAXATION DE L'ÉQUIPEMENT DE RÉSEAU

Les opérateurs paient les redevances suivantes sur les équipements de réseau importés :

- Le tarif extérieur de l'UEMOA se composant de droits de douane de 5 à 20%<sup>118</sup> selon le type d'équipement et de droits supplémentaires à hauteur de 4%. Le total des droits se situe donc entre 9% et 24%.<sup>119</sup>
- Le taux de TVA standard de 19% s'applique à la valeur des équipements et aux paiements de l'UEMOA External Tariff.

### REDEVANCE SUR LES APPELS INTERNATIONAUX ENTRANTS (TATTIE)<sup>120</sup>

Une redevance de 88 XOF (0,14 US\$) par minute est perçue sur les appels internationaux entrants. Cette surtaxe spécifique à la téléphonie mobile est directement versée à l'État par les opérateurs mobiles. Elle a été introduite en janvier 2014 au taux de 25 XOF (0,04 US\$) par minute et a été augmentée trois fois au cours des trois années suivantes. Le trafic entrant est surveillé par un intervenant extérieur.<sup>121</sup>

Les versements au titre de la TATTIE représente 20%

environ du montant total des impôts et redevances réglementaires payés par le secteur de la téléphonie mobile du Niger en 2015.<sup>122</sup>

### REDEVANCES RÉGLEMENTAIRES IMPOSÉES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Les opérateurs mobiles paient plusieurs cotisations et redevances réglementaires chaque année :

- Un droit de licence réglementaire récurrent, qui contribue au financement de l'autorité réglementaire, à hauteur de 2% du chiffre d'affaires.<sup>123</sup>
- Une redevance supplémentaire de 0,5% du chiffre d'affaires pour le développement et la formation dans les télécommunications et les technologie de l'information et de la communication (TIC).<sup>124</sup>
- Une cotisation de 4% à un fonds de service universel (FSU)<sup>125</sup> perçue sur le chiffre d'affaires, introduite en 2003.<sup>126</sup>

Les opérateurs indiquent que le droit de licence de 2% et la contribution de 4% au FSU sont calculés sur les recettes brutes, sans ajustement pour les coûts d'interconnexion, c'est-à-dire qu'ils sont perçus sur les recettes comprenant les revenus de l'interconnexion, mais sans déduction des coûts d'interconnexion. En conséquence, les opérateurs ne conservent qu'une partie des recettes d'interconnexion, mais continuent de payer la totalité des charges d'interconnexion. Les bonnes pratiques internationales encouragent l'application de ces redevances sur les recettes d'interconnexion nettes, comme c'est le cas dans des pays tels que le Ghana, l'Algérie, le Sénégal ou le Mali.<sup>127</sup>

### COÛT DE LICENCE DU SPECTRE

Les opérateurs mobiles sont soumis aux redevances suivantes concernant le spectre :

- L'acquisition ponctuelle de bandes de fréquences et le renouvellement de licence entraînent généralement des coûts pour les opérateurs. Ces coûts sont irréguliers, puisqu'ils sont dus lorsqu'une nouvelle bande est mise sur le marché ou lorsque les licences expirent. Bien qu'il existe peu d'informations sur l'attribution des fréquences et les prix payés, une

113. Données des opérateurs

114. Ces charges et taxes sont le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) (1%), la Redevance Statistique à l'Import (RSI) 1%, le Prélèvement Communautaire (PC) (1%) et la Taxe de Vérification Import (TVI) (1%). Basé sur Banque Mondiale (2008). 'Niger - La modernisation du commerce pendant un boom minier' et données des opérateurs.

115. [http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_niger.html](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_niger.html) and operator data.

116. BIDF, « Niger – Corporate Taxation » (2016)

117. Données des opérateurs

118. BIDF, « Niger – Corporate Taxation » (2016)

119. Données des opérateurs

120. Taxe sur la Termination du Trafic International Entrant (TATTIE)

121. Données des opérateurs

122. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs.

123. ARTP, « Cahier des charges pour la licence de téléphonie mobile »

124. Données des opérateurs

125. ARTP, « Cahier des charges pour la licence de téléphonie mobile »

126. GSMA/Ladcomm Corporation « Sub-Saharan Africa – Universal Service Fund study » (2014)

127. Données des opérateurs



nouvelle licence 3G a été accordée en 2014 en même temps que le renouvellement d'une licence pour un montant total de 34 milliards XOF (69 millions US\$),<sup>128</sup> que les opérateurs ont payé en totalité en 2015.<sup>129</sup> Ce montant représente 4% du montant total des recettes fiscales du pays pour l'année en question<sup>130</sup> et 17% du chiffre d'affaires du secteur de la téléphonie mobile.<sup>131</sup>

- La « redevance de fréquence » est payée périodiquement. Elle est définie en fonction des

fréquences détenues, de leur valeur commerciale et des caractéristiques géographiques du réseau.<sup>132</sup>

### REDEVANCES D'UTILISATION DE LA NUMÉROTATION

Une redevance de numérotation de 100 XOF (0,16 US\$) est perçue par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP) pour chaque numéro standard de téléphone mobile.<sup>133</sup>

## 2.3 La contribution du secteur de la téléphonie mobile aux impôts et redevances

Globalement, le secteur de la téléphonie mobile a payé environ 147 millions US\$ (87 milliards XOF) en impôts et redevances en 2015, ce qui représente près de 42% du chiffre d'affaires du secteur.<sup>134</sup> Une comparaison avec d'autres pays montre que la fiscalité générale représente déjà une part importante des recettes,

reflet de taux de TVA relativement élevés sur le secteur de la téléphonie mobile. Les sommes versées au titre des impôts et redevances réglementaires propres au secteur, qui s'ajoutent à la fiscalité générale, viennent accroître la contribution financière du secteur.

Figure 10

### Impôts et redevances réglementaires payés en pourcentage des recettes du marché dans certains pays africains pour lesquels des données sont disponibles, 2015 ou 2014

70%



Source: Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs ; GSMA Intelligence. \*chiffres 2015

128. TeleGeography, « Airtel Niger secures 3G license » (2014)

129. Rapport du FMI No. 15/247 (2016)

130. Sur la base des recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux. Source : Rapport du FMI No. 16/247 (2016)

131. GSMA Intelligence

132. Annexe à l'arrêté no 81/MC/A/C/DPT du 6 décembre 2006. Méthode de fixation des redevances de gestion du spectre des bandes de fréquences.

133. Données des opérateurs. Cette redevance passe à 1 100 000 XOF pour les numéros commerciaux à trois chiffres et 600 000 pour ceux à quatre chiffres.

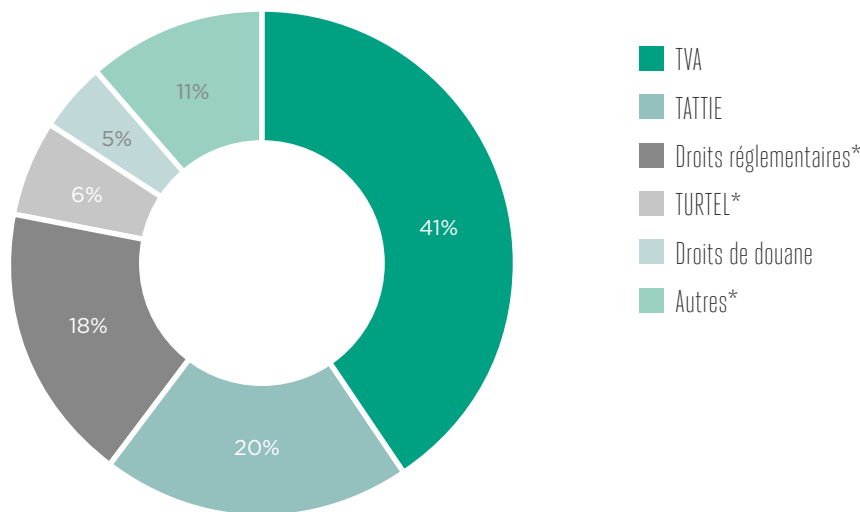
134. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs and GSMA Intelligence.

À 41% du total, les paiements au titre de la TVA représentent la plus grande part des impôts payés par le secteur de la téléphonie mobile. Les impôts et redevances réglementaires propres au secteur

représentent 44% du total. Parmi ceux-ci, la TATTIE est la principale source de recettes fiscales, tandis que les redevances réglementaires représentent près d'un cinquième du total versé et la TURTEL une part de 6%.

Figure 11

### Part des paiements totaux par les opérateurs mobiles par type d'impôt et de redevance, hors impôt sur les sociétés, 2015



Source: Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs \*La TURTEL se compose d'une part fixe et d'une part variable. Les redevances réglementaires comprennent : les redevances de numérotation, les redevances périodiques sur l'utilisation du spectre, les redevances perçues sur le chiffre d'affaires. Les autres impôts comprennent les retenues à la source, les cotisations sociales, les droits de timbre et autres droits de faible montant.

En raison des impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur qui s'ajoutent aux redevances générales, la contribution financière du secteur de la téléphonie mobile est élevée par rapport à son empreinte économique. La contribution du secteur de la téléphonie mobile aux recettes fiscales de l'État, toutes taxes et redevances réglementaires comprises, représente plus de 2,6 fois sa part dans le PIB.<sup>135</sup> Un chiffre supérieur à 1 indique que la contribution du secteur aux recettes fiscales est excédentaire par

rapport à son poids dans l'économie. Cela signifie que même s'il ne représente que 5% environ du PIB, le secteur a contribué près de 12% des recettes fiscales totales du pays en 2015.<sup>136</sup>

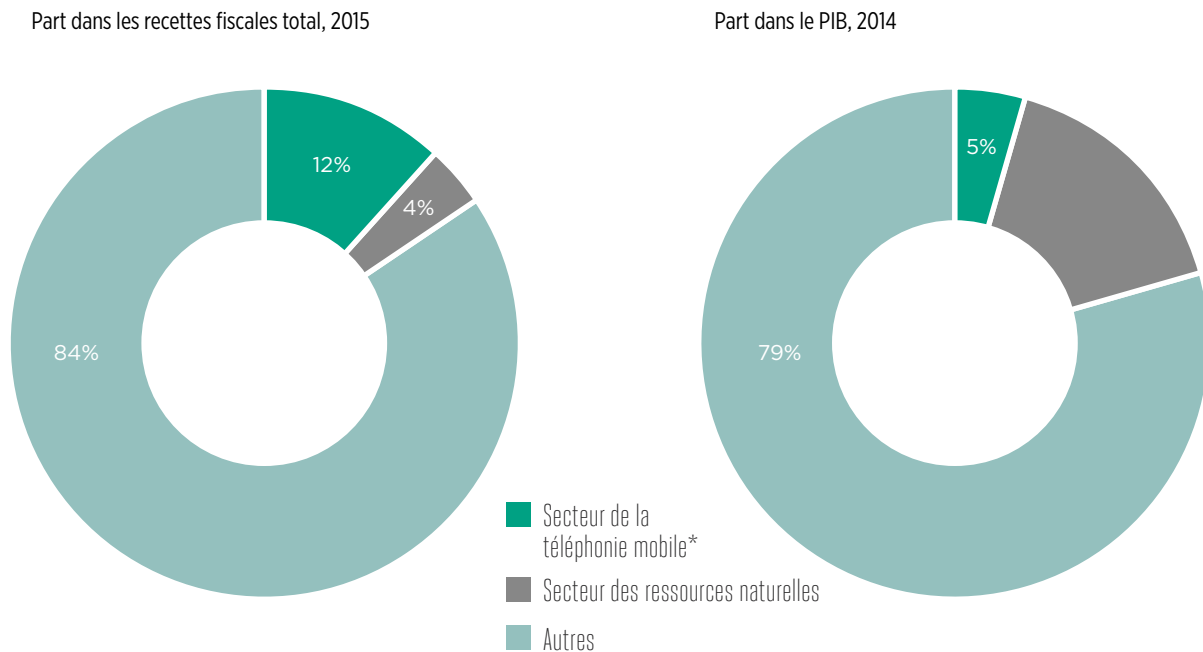
Il existe peu d'informations sur la contribution fiscale des autres secteurs de l'économie. Les chiffres disponibles sur les recettes fiscales en provenance du secteur des ressources naturelles pour l'année 2015 montrent que la contribution du secteur de la téléphonie mobile est comparativement importante.

135. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence, les données des opérateurs mobiles pour 2015 et le rapport du FMI No. 16/247 (2016)

136. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence, les données des opérateurs mobiles pour 2015 et le rapport du FMI No. 16/247. Les paiements ponctuels tels que les droits versés pour l'acquisition de bandes de fréquences ne sont pas inclus.

Figure 12

## Décomposition des revenus de l'État et du PIB, 2015 ou 2014



Source: Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs, GSMA Intelligence, les données de la Banque mondiale, le rapport du FMI No. 16/247 (2016). En raison de l'absence de certaines données, les recettes de l'État comprennent ici les recettes fiscales et non fiscales. \*Impôts et redevances réglementaires compris, hors paiements exceptionnels de 34 milliards XOF au titre de l'octroi de fréquences. En incluant le paiement des droits d'acquisition du spectre, la contribution du secteur de la téléphonie mobile aux recettes totales de l'État nigérien serait de 20% en 2015.

## 2.4 Bonnes pratiques de politique fiscale et de fiscalité du secteur de la téléphonie mobile au Niger

Il existe un certain nombre de principes établis généralement considérés comme des éléments importants d'un système fiscal efficace, tels que ceux énoncés par des organisations internationales comme la Banque mondiale<sup>137</sup>, le FMI<sup>138</sup>, l'UIT<sup>139</sup> et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).<sup>140</sup> Il est généralement reconnu que ces principes minimisent les effets de distorsion engendrés par la fiscalité et tiennent comptes d'aspects pratiques importants tels que le poids de l'activité informelle ou les limitations des capacités institutionnelles.<sup>141</sup>

Cette section présente le cadre général des principes

de bonnes pratiques qui équilibre les cinq facteurs économiques importants : efficacité, équité, simplicité, transparence et incidence, et les compare à la taxation du secteur de la téléphonie mobile au Niger. Ces principes sous-tendent des mesures spécifiques d'amélioration pratique de l'efficacité de cette fiscalité.<sup>142</sup>

- Fixer des taux d'imposition bas sur des assiettes fiscales élargies ;
- Minimiser l'application d'exonérations fiscales ;
- Utiliser un nombre d'impôts limité ;
- Appliquer un même traitement fiscal aux secteurs similaires ou concurrents.

137. Bird et Zolt, *Introduction to Tax Policy Design and Development* (2003)

138. Mooij & Keen, *Taxing Principles* (2014)

139. UIT, « Taxing telecommunication/ICT services: an overview » (2013)

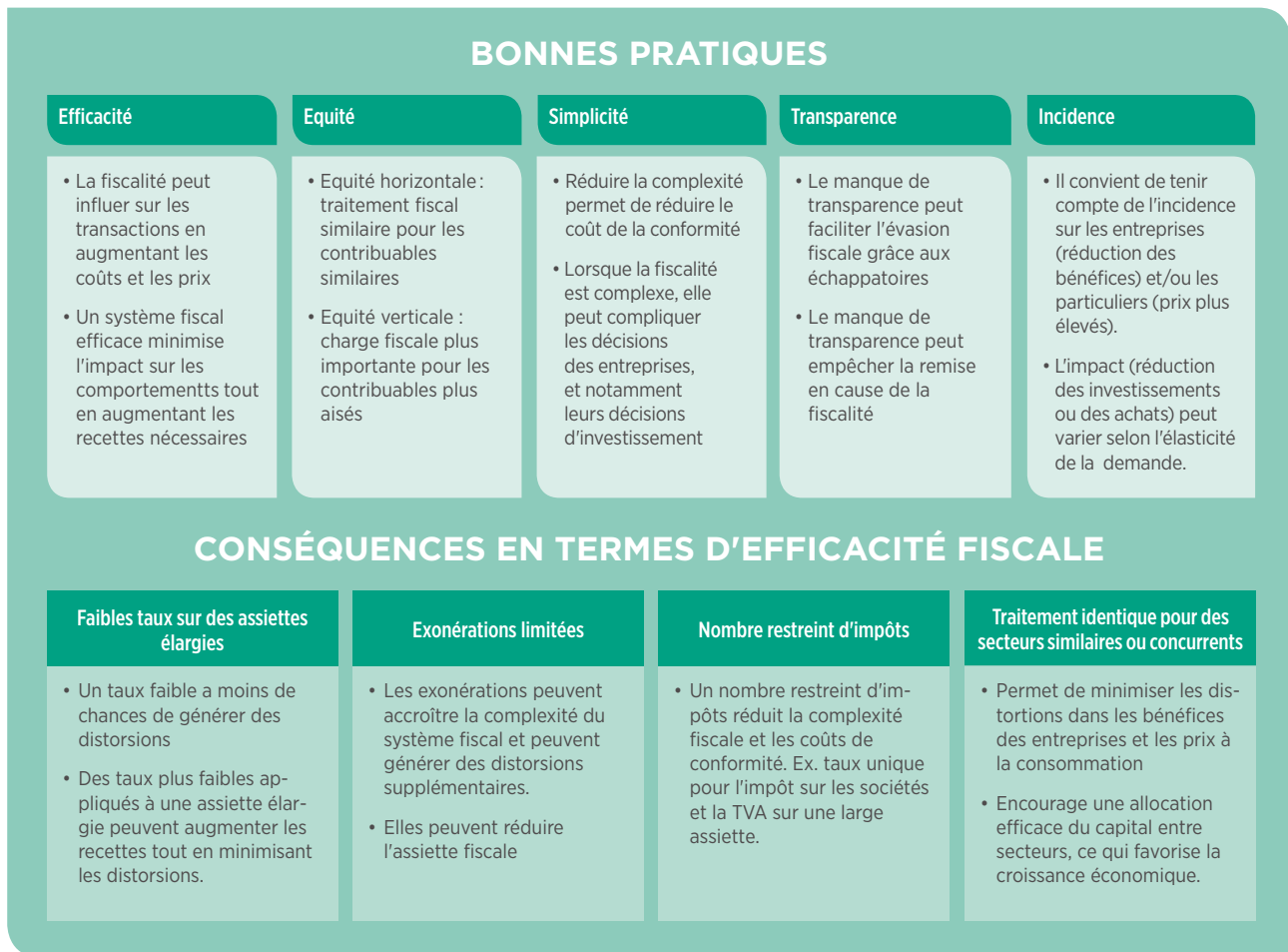
140. OCDE, « Fundamental principles of taxation », in *Addressing the Tax Challenges of the Digital Economy*, OECD Publishing (2014)

141. Pour plus de détails, voir : « Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform », GSMA/Deloitte (à paraître)

142. Cours sur les aspects pratiques de politique fiscale dans les pays en développement, Banque mondiale, 28 avril - 1er mai 2003 et « Fundamental principles of taxation » de l'OCDE (2014)

Figure 13

## Principes de base des bonnes pratiques et leur impact sur l'efficacité de la fiscalité



Source : FMI, Banque mondiale, publications de l'OCDE, analyse Deloitte

La mise en place de politiques fiscales efficaces au Niger, dans le respect de ces bonnes pratiques, se heurte à des difficultés pratiques, comprenant notamment l'existence d'un important secteur informel. Il est estimé qu'en 2014, l'activité informelle correspondait à plus de 65% du PIB du Niger, l'agriculture formant le secteur le plus important de l'économie informelle.<sup>143</sup>

Le poids de l'économie informelle montre que la collecte fiscale repose sur une assiette fiscale relativement étroite, au sein de laquelle les secteurs formels, tels que celui de la téléphonie mobile, occupent une place relativement importante par rapport à leur taille. Les impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur constituent aujourd'hui une importante source de revenus, mais ils risquent d'avoir des effets de distorsion négatifs sur l'ensemble de l'économie. Les données tirées d'études universitaires montrent que la fiscalité générale indirecte

reste la méthode la plus efficace pour améliorer la collecte fiscale à court terme,<sup>144</sup> y compris en présence d'un secteur informel.<sup>145</sup>

À moyen terme, les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale pourraient conduire à une fiscalité plus efficace. Les directeurs du FMI ont ainsi récemment « encouragé les autorités [de l'Union économique et monétaire ouest-africaine] à accroître les recettes nationales en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant l'administration fiscale ».<sup>146</sup> Dans un autre rapport, le FMI souligne l'importance de générer des recettes fiscales en provenance du secteur des ressources naturelles, notant que les résultats économiques « dépendront de la réalisation d'importants projets dans les secteurs des ressources naturelles et de la capacité des autorités à mettre à profit les recettes correspondantes pour réduire le déficit d'infrastructures et promouvoir une croissance inclusive ».<sup>147</sup>

143. INS Niger « Comptes économiques de la nation » (2015)  
 144. Ehtisham et al, *Tax Reforms in the Presence of Informality in Developing Countries* (2012)  
 145. Kaplow, *On the undesirability of commodity taxation even when income taxation is not optimal* (2004)  
 146. Rapport du FMI No. 15/247 (2016)  
 147. Rapport du FMI No. 15/324 (Niger) (2015)

La structure fiscale appliquée au secteur de la téléphonie mobile pourrait être améliorée dans le respect des quatre principes de bonnes pratiques : efficacité, simplicité, transparence et équité.

### EFFICACITÉ DE LA FISCALITÉ

Il existe plusieurs impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur qui s'ajoutent à la fiscalité générale et représentent plus de 40% des recettes totales perçues auprès du secteur de la téléphonie mobile.<sup>148</sup> La taxation propre au secteur de la téléphonie mobile, dont notamment la TATTIE et la TURTEL, altère le prix des services mobiles par rapport à d'autres biens ou services au sein de l'économie, sans tenir compte des retombées positives du secteur sur le développement économique et social (cf. section 1.2). En conséquence, la fiscalité actuelle du secteur de la téléphonie mobile risque d'entraîner des distorsions dans les décisions des consommateurs ou des entreprises, en limitant le développement des services et des investissements de téléphonie mobile susceptibles de bénéficier à l'ensemble de l'économie et de la société. Le recours accru à une fiscalité générale reposant sur une

assiette élargie pourrait favoriser un système plus efficace et ayant moins d'effets de distorsion.

Les redevances réglementaires de licence peuvent également s'avérer contre-productives lorsqu'elles sont fixées à des niveaux excessivement élevés. Les bonnes pratiques internationales indiquent que les redevances réglementaires devraient couvrir le coût de l'activité de l'autorité réglementaire (selon la formule du « paiement à l'acte »). Au Royaume-Uni par exemple, l'autorité de réglementation des télécommunications (Ofcom) doit veiller à ce que « *le lien entre la couverture du coût de réalisation de ces fonctions et le montant des droits soit transparent* ». <sup>149</sup>

Le taux combiné relativement élevé de l'ensemble des redevances réglementaires prélevées sur le chiffre d'affaires des opérateurs (6,5%) ainsi que l'existence d'autres sources de revenus pour l'ARTP<sup>150</sup> laissent à penser que les redevances réglementaires servent également à générer des recettes, ce qui n'est pas efficace en termes économiques. Ce taux combiné de 6,5% est élevé par rapport à plusieurs autres pays africains.

Tableau 3

## Exemples d'impôts et redevances applicables aux opérateurs dans un échantillon de pays africains pour lesquels ces données sont disponibles, 2015

Pays	Type d'impôt	Taux d'imposition
Tchad	Redevances réglementaires, FSU et fonds R&D	7,0%
<b>Niger</b>	<b>Droit de licence, FSU et fonds R&amp;D</b>	<b>6,5%</b>
Nigéria	Droit annuel d'exploitation annuel (FSU compris)	2,5%
RDC	Redevance réglementaire sur le CA	2,0%
Ghana	Fonds d'investissement et droit de licence	2,0%
Tanzanie	Droit de service local, FSU et droit de licence	1,4%

Source : GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and mobile sector taxation in the Democratic Republic of the Congo » (2015) ; GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and the role of mobile in Nigeria » (2015) ; GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and mobile sector taxation in Tanzania » (2015) ; GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and mobile sector taxation in Ghana » (2015) ; analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs

148. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs.

149. [http://stakeholders.ofcom.org.uk/binaries/consultations/fees/summary/pdf\\_version.pdf](http://stakeholders.ofcom.org.uk/binaries/consultations/fees/summary/pdf_version.pdf)

150. Rapport annuel 2015 de l'ARTP

Ces contributions réglementaires, associées à la partie variable de la TURTEL, sont prélevées sur le chiffre d'affaires des opérateurs et non leurs bénéficiaires. Les impôts et redevances réglementaires sur le chiffre d'affaires présentent les inconvénients suivants :<sup>151</sup>

- Ils peuvent décourager l'investissement : les impôts et redevances réglementaires perçus sur le chiffre d'affaires affectent la rentabilité de tous les opérateurs, quel que soit leur niveau d'investissement. Sur une année donnée, ces impôts et redevances réglementaires ont un impact similaire sur les opérateurs ne faisant que peu ou pas d'investissements, y compris les opérateurs qui perdent de l'argent en raison d'investissements récents dans leur réseau.

- Ils peuvent entraîner des distorsions de volume et de prix : l'imposition d'impôts et redevances réglementaires sur le chiffre d'affaires des entreprises peut avoir pour résultat des volumes plus bas et des prix plus élevés sur le marché qu'un impôt sur les bénéfices produisant les mêmes recettes pour l'État.

### SIMPLICITÉ ET TRANSPARENCE DE LA FISCALITÉ

Réduire la complexité et améliorer la transparence d'un système fiscal peut jouer un rôle important pour réduire les coûts de conformité, développer l'économie formelle et améliorer le climat des affaires. Le système fiscal nigérien est relativement complexe, comme en témoigne le classement du pays au titre de l'indice « *Paying Taxes* », dans lequel le Niger se situe au 165<sup>ème</sup> rang sur 189 pays.<sup>152</sup>

Tableau 4

## Classement d'un échantillon de pays africains sur la base de l'indice de paiement d'impôts, 2016

Pays	Classement « <i>Paying Taxes</i> »	Nombre de paiements par an	Temps de conformité (en heures par année)
Soudan	141	42	180
Mali	144	35	270
Érythrée	147	30	216
Burkina Faso	150	45	270
Angola	157	31	287
Gabon	161	26	488
Zimbabwe	164	51	242
<b>Niger</b>	<b>165</b>	<b>41</b>	<b>270</b>
Togo	169	49	216
Gambie	171	49	326
Benin	173	57	270
Sénégal	174	58	441
Côte d'Ivoire	175	63	270

Source : groupe de la Banque mondiale ([doingbusiness.org](http://doingbusiness.org))

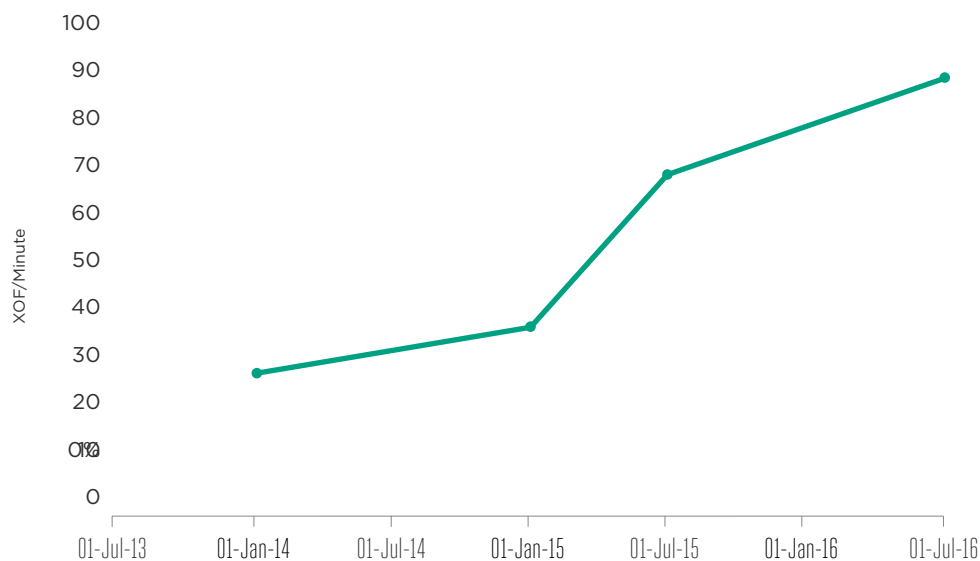
151. Pour plus de détails, voir *Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform*, GSMA/Deloitte (à paraître)  
 152. Groupe de la Banque mondiale ([doingbusiness.org](http://doingbusiness.org))

Les opérateurs mobiles font face à plusieurs impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur qui s'ajoutent à la fiscalité générale, ce qui contribue à la complexité globale du système. En plus du nombre d'impôts, le système fiscal peut compliquer

les décisions des entreprises s'il change fréquemment. Les opérateurs ont ainsi exprimé leur souci des augmentations fréquentes de certains impôts propres aux services mobiles, tels que la TATTIE.

Figure 14

## Évolution de la TATTIE de juillet 2013 à juillet 2016



Source: Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs

Certaines données montrent que les services mobiles peuvent contribuer à la réduction de la complexité fiscale en facilitant le respect des obligations fiscales. Le fait de favoriser le développement du secteur de la téléphonie peut permettre de concrétiser de tels avantages.

La transparence peut également être affectée par les impôts et redevances réglementaires prélevés sur les revenus des opérateurs. Par rapport aux taxes habituelles sur les ventes collectées auprès des consommateurs pour le compte de l'État, les impôts et redevances réglementaires perçus directement sur le chiffre d'affaires des opérateurs risquent d'être répercutés de façon non transparente aux consommateurs, puisqu'ils ne peuvent en isoler le montant dans les prix ou les factures.<sup>153</sup>

La croissance du secteur de la téléphonie mobile peut soutenir les principes de simplicité et de transparence. La diffusion des services d'argent mobile offre la possibilité d'autoriser le paiement des impôts au moyen de l'argent mobile pour les particuliers et les entreprises, ce qui est susceptible de réduire le coût du respect des obligations fiscales.<sup>154</sup> Le besoin réduit de contacts directs avec les fonctionnaires du fisc peut également encourager la conformité, les contribuables se sentant moins exposés au risque de corruption ou de harcèlement.<sup>155</sup> Des institutions telles que la Banque mondiale<sup>156</sup> ou le Centre international pour la croissance<sup>157</sup> reconnaissent les avantages potentiels de la numérisation dans ce domaine, tandis que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement affirme que « *l'argent liquide est le principal facteur habilitant de l'économie souterraine* »,

153. Pour plus de détails, voir : « Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform », GSMA/Deloitte (à paraître)

154. Banque mondiale, *Tanzania Economic Update* (2015)

155. Joshi et al, *Taxing the Informal Economy* (2014)

156. Banque mondiale, *Digital Dividends* (2016)

157. International Growth Centre, « Improving Tax Compliance in Developing Economies » (2012)

alors que les systèmes de paiements mobiles peuvent rendre la participation à cette économie souterraine plus difficile, en favorisant la transparence et la réduction de la fraude.<sup>158</sup>

Un certain nombre de pays africains permettent déjà à leurs citoyens de payer leurs impôts au moyen de l'argent mobile, dont notamment le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, Maurice, l'Ouganda et le Cameroun.<sup>159</sup>

### ÉTUDE DE CAS : REMISE MOBILE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU À MAURICE

En mars 2014, les autorités fiscales de Maurice, en collaboration avec la Banque de Maurice, ont permis le paiement de l'impôt sur le revenu par téléphone portable pour les clients d'Orange Money. Sur la période de déclaration en ligne, plus de 123 000 déclarations d'impôt ont été reçues par voie électronique (au moyen d'appareils portables ou en ligne) contre 10 000 soumises par voie manuelle.

Source : GSMA « *Paying taxes through mobile money: Initial insights into P2G and B2G payments* » (2014)

### ÉTUDE DE CAS : LE PAIEMENT DES IMPÔTS AU MOYEN DE L'ARGENT MOBILE EN TANZANIE

En août 2013, les autorités fiscales de Tanzanie ont permis le paiement de l'impôt au moyen de l'argent mobile pour les impôts fonciers et l'impôt sur le revenu des particuliers. Sur la période d'un an qui a suivi l'introduction du service, 15% des contribuables ont payé leurs impôts au moyen de l'argent mobile, dont un certain nombre qui n'avaient jamais payé d'impôts auparavant.

Source : GSMA « *Paying taxes through mobile money: Initial insights into P2G and B2G payments* » (2014)

## UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE

L'équité signifie que les contribuables plus riches sont censés payer plus d'impôts que ceux qui sont moins bien lotis. Un système fiscal équitable est souhaitable non seulement pour réduire la pauvreté et améliorer l'équité, mais également parce qu'il peut encourager le respect des obligations fiscales. Selon le FMI « [...] *la perception d'un traitement inéquitable peut compromettre une volonté plus forte de se conformer à ses obligations* ». <sup>160</sup>

La taxation des services mobiles a tendance à être régressive,<sup>161</sup> car les coûts d'accès et d'utilisation ont tendance à représenter une part plus importante des revenus pour les abonnés à plus faibles revenus. La taxation spécifique au secteur vient amplifier cet effet. Certains de ces impôts, comme la partie fixe de la TURTEL, sont des redevances forfaitaires particulièrement régressives, car elles représentent une part plus élevée des revenus pour les consommateurs les plus pauvres.

Bien qu'il n'existe que des données limitées sur la contribution fiscale des autres secteurs de l'économie, l'importance des impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur laisse à penser que les différents secteurs économiques ne sont pas traités de manière équitable. De plus, les services concurrents de la téléphonie mobile ne sont pas nécessairement soumis au même niveau de taxation. Les opérateurs OTT (« *Over-The-Top* » : qui fournissent des services de télécommunications via internet) sont en concurrence avec les opérateurs mobile, car ils offrent des services similaires, sans pour autant avoir les mêmes liens géographiques que les opérateurs mobiles avec les pays qu'ils desservent, ce qui limite leur taxation. La taxation des appels internationaux entrants peut provoquer des distorsions concurrentielles supplémentaires entre les services OTT et les appels téléphoniques réalisés par l'intermédiaire des réseaux mobiles. Le recours accru à une fiscalité générale à large assiette à la place d'une fiscalité spécifique par secteur et des exonérations peut améliorer l'équité globale du système fiscal.

158. Banque européenne pour la reconstruction et le développement, « *Mobile Money Services Study* » (janvier 2013)

159. GSMA, « *2014 State of the Industry: Mobile Financial Services for the Unbanked* » (2015) ; Biztech Africa « *MTN, Orange, Cameroon govt launch Mobile Tax service* » (2014)

160. FMI, *Current challenges in revenue mobilisation: improving tax compliance* (2015)

161. Un impôt régressif ponctionne une part plus importante du revenu chez les personnes à faibles revenus que chez les personnes à revenus élevés. Tout impôt forfaitaire qui reste constant quel que soit le niveau de revenu est un impôt régressif.





Une réforme de la fiscalité sur la téléphonie mobile peut permettre un alignement des investissements dans les infrastructures et l'accès mobile par rapport aux objectifs ICT établis dans le *Programme de Renaissance II*.

# 3. Impact des réformes fiscales sur l'accessibilité, l'investissement et la croissance économique

Le programme « Renaissance II » du gouvernement comporte plusieurs objectifs ambitieux qui sont particulièrement pertinentes dans la perspective d'une réforme fiscale concernant le secteur de la téléphonie mobile : <sup>162</sup>

- Atteindre une couverture mobile de 100% et une pénétration de 70% d'ici 2021.
- Devenir un leader régional des nouvelles technologies au sein de l'Afrique de l'Ouest francophone.
- Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel

du secteur pour stimuler une économie numérique inclusive et concurrentielle.

- Encourager le développement de services exploitant la téléphonie mobiles pour dispenser des soins de santé et améliorer la communication.

Le traitement fiscal actuel du secteur pourrait entraver la réalisation de ces objectifs. Cette section évoque l'impact de l'imposition des services mobiles sur l'accessibilité et l'investissement et examine les possibilités de réforme fiscale, en vue d'accroître la pénétration des services mobiles tout en préservant la situation fiscale de l'État.

## 3.1 La réforme fiscale pourrait rendre les services mobiles plus abordables au Niger

Le coût des services mobiles est actuellement inabordable pour de nombreux Nigériens. Pour le citoyen moyen, le coût mensuel représentatif de l'utilisation des services vocaux et SMS est égal à 47% du revenu mensuel

moyen.<sup>163</sup> Le haut débit mobile est deux fois plus cher que les services 2G et donc potentiellement inabordable pour une grande partie de la population du Niger.<sup>164</sup>

162. Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme - PNDS-TARAYYA. (2016) Programme de Campagne 'Renaissance II'.

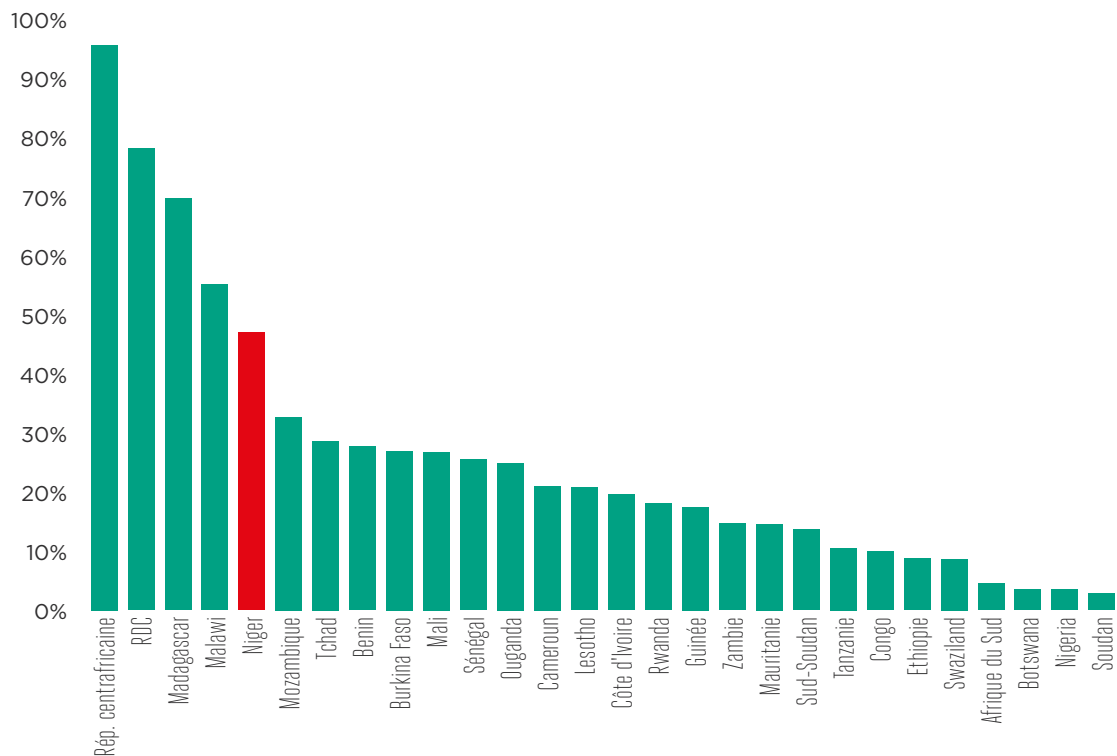
163. Analyse Deloitte sur la base de l'UIT, « Measuring the Internet Society » (2015) et données de la Banque mondiale. Le panier de référence se compose de 30 appels émis par mois et 100 SMS.

164. Coût représentatif des services vocaux/SMS et haut-débit mobile tiré de « Measuring the internet society », UIT (2015)



Figure 15

## Coût mensuel de la téléphonie mobile (coût estimé des services vocaux et SMS) en pourcentage du RNB mensuel moyen pour un échantillon de pays africains, 2014



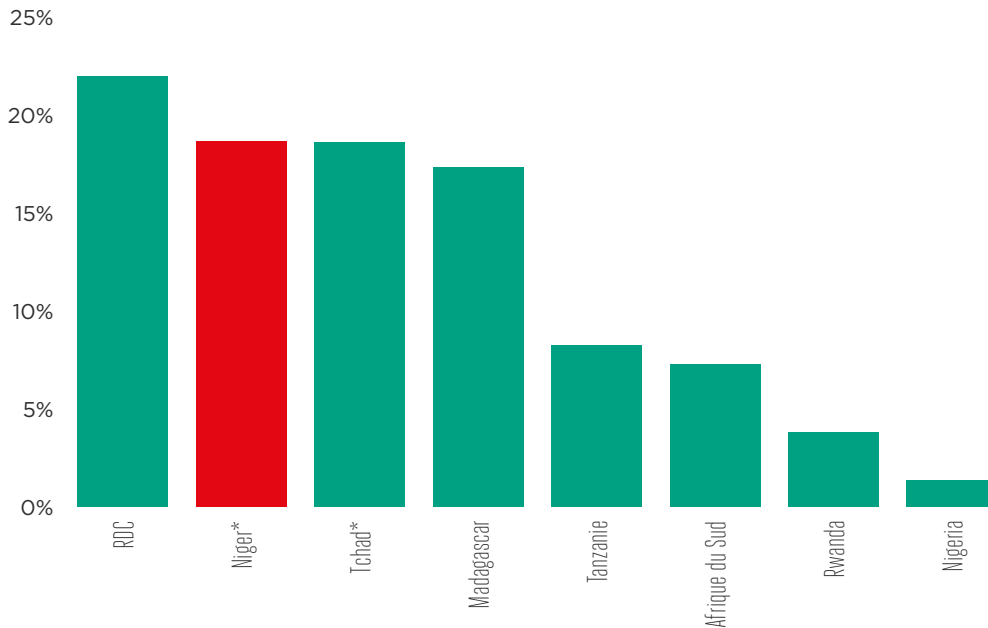
Source: Analyse Deloitte basée sur « Measuring the Internet Society » (UIT, 2015) et la base de données de la Banque mondiale (2016)

L'accessibilité des services est particulièrement problématique pour les personnes qui se trouvent à la base de la pyramide des revenus. Pour les 20% d'habitants les plus pauvres, le coût estimé des services vocaux et SMS s'élève à 96% du revenu mensuel moyen. Ce chiffre ne tient pas compte du coût d'achat d'un appareil. Un téléphone portable de base peut ainsi coûter 20 US\$ (13 000 XOF), ce qui représente plus de 40 jours de revenu pour les 20% les pauvres de la population.

En raison de leur impact potentiel sur les prix, les impôts et redevances réglementaires sur les services mobiles contribuent à l'obstacle de l'accessibilité et limitent la consommation de ces services. En 2015, le montant moyen par abonné des impôts et redevances réglementaires payés par le secteur de la téléphonie mobile représentait plus d'un cinquième du revenu des 20% de consommateurs les plus pauvres. Ce chiffre est élevé par rapport à d'autres pays africains pour lesquels ces chiffres sont disponibles.

Figure 16

Part du montant moyen par abonné des impôts et redevances réglementaires dans le RNB moyen pour les 20% de la population appartenant à la tranche de revenus les plus bas, dans un échantillon de pays africains pour lesquels ces données sont disponibles, 2014 ou 2015



Source: Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence, les données des opérateurs mobiles et les données de la banque mondiale \*chiffres 2015

La réduction des taxes à la consommation pourrait notamment améliorer l'accès des consommateurs à la connectivité mobile. Par exemple :

- La possession d'un téléphone portable pourrait être rendue plus abordable en réduisant les frais d'activation liés à la redevance TURTEL de 250 XOF (0,40 US\$) sur les nouvelles cartes SIM ou le droit de douane de 10% sur les appareils importés afin de faciliter l'accès aux services mobiles.
- L'utilisation des services mobiles pourrait être rendue plus abordable en abaissant la partie variable de la TURTEL de 3%, ce qui encouragerait les consommateurs à utiliser plus largement des services mobiles précieux. En 2015, le paiement de cette taxe représentait plus de 4 millions XOF (6 400 US\$) au total.

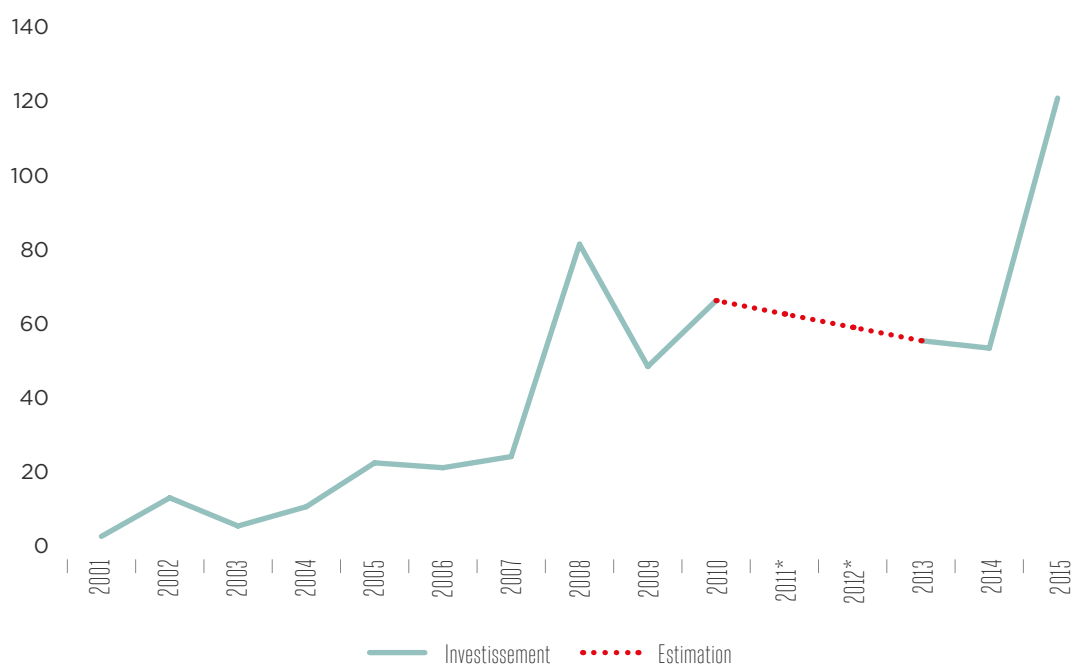
## 3.2 La réforme fiscale pourrait stimuler l'investissement dans le secteur de la téléphonie mobile et l'IED au Niger

Le secteur de la téléphonie mobile se caractérise par un investissement initial important pour l'acquisition du spectre, l'achat des équipements, et la mise en place des réseaux et des points de vente. Avec une population essentiellement rurale et relativement peu de centres commerciaux, les coûts liés à l'expansion et à l'amélioration des réseaux mobiles peuvent s'avérer considérables.

Malgré cet environnement difficile, il est estimé que les opérateurs mobiles ont investi plus de 600 milliards XOF (96 millions US\$) entre 2001 et 2015, selon des analyses du gouvernement et de l'autorité réglementaire.<sup>165</sup> Ce montant représente près de la moitié du chiffre d'affaires réalisé par le secteur de la téléphonie mobile au cours de la période.<sup>166</sup>

Figure 17

### Investissements des opérateurs mobiles entre 2001 et 2015, en milliards XOF



Analyse Deloitte basée sur : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, « Document de Politique Sectorielle des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication » (2012), rapports annuels 2014 et 2015 de l'ARTP \*chiffres non disponibles pour ces années

Malgré les efforts d'investissement du secteur de la téléphonie mobile, les infrastructures mobiles restent relativement sous-développées. L'indice de connectivité mobile de la GSMA compare 134 pays et classe le Niger à l'avant-dernière place en termes d'infrastructure, sur

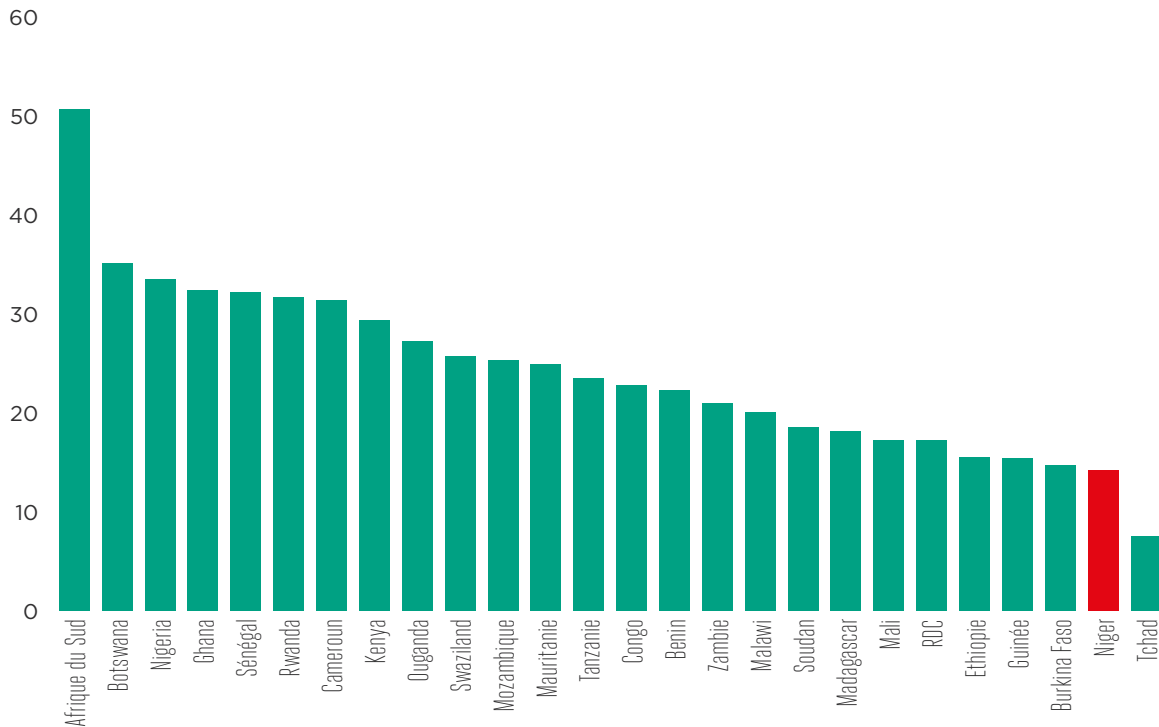
la base de la couverture des réseaux, des indicateurs de performance de ces réseaux (tels que la vitesse de téléchargement mobile), d'autres infrastructures habilitantes (telles que l'accès à l'électricité) et de l'utilisation du spectre.

165. Analyse Deloitte basée sur : Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, « Document de Politique Sectorielle des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication » (2012) ; rapports annuels 2014 et 2015 de l'ARTP

166. GSMA Intelligence.

Figure 18

## Note d'infrastructure d'après l'Indice de connectivité mobile de la GSMA 2016 pour un échantillon de pays africains, 2016



Source: GSMA Mobile Connectivity Index 2016

Pour atteindre l'objectif du gouvernement d'un taux de couverture de 100%, des investissements importants dans les réseaux risquent d'être nécessaires. Sachant que les principaux opérateurs du Niger sont des filiales de sociétés multinationales, leurs décisions d'investissement peuvent dépendre de l'attrait respectif de l'environnement économique dans différents pays. Selon un rapport de l'IMF, il est nécessaire que les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine « *encouragent la diversification économique et une fondée sur le secteur privé : développement l'investissement sur les infrastructures clés [...] »*, en s'attaquant notamment aux difficultés fiscales et administratives rencontrées par les entreprises.<sup>167</sup>

### L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT (IED) DANS LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Plusieurs études démontrent l'importance de l'IED dans le progrès social et économique des économies en développement. Une récente étude

universitaire montre ainsi que l'IDE a un effet positif sur la croissance économique à long terme des pays d'Afrique subsaharienne.<sup>168</sup>

#### Selon l'OCDE :

« *En supposant des politiques adéquates dans les pays d'accueil et un niveau de développement minimum, la plupart des études montrent que l'IED engendre des retombées technologiques, contribue à la formation du capital humain, favorise l'intégration au commerce international, encourage la création d'un environnement économique plus compétitif et améliore le développement des entreprises. Tous ces facteurs contribuent à une croissance économique plus forte, qui est l'outil le plus puissant pour atténuer la pauvreté dans les pays en développement.* »<sup>169</sup>

Ces dernières années, l'IED a été fortement influencé par des projets d'investissement dans le secteur minier et pétrolier.<sup>170</sup> Bien que les données disponibles sur les flux d'IED au Niger soient limitées, le fait que le

167. Rapport du FMI No. 15/247 (2016)

168. Barbi, F. et da Costa Jr. C. « Does FDI matter for Sustainable Growth in Sub Saharan Africa? Evidence from a Heterogeneous Panel » (2016)

169. OCDE : « Foreign Direct Investment for development. Maximising benefits, minimising costs » (2002)

170. Rapport du FMI No. 15/247 (2016)

secteur de la téléphonie mobile représente 5% du PIB en 2015<sup>171</sup> et se compose principalement de sociétés multinationales laisse à penser qu'il figure parmi les secteurs contribuant de façon substantielle à l'IED. Une augmentation des investissements du secteur des télécommunications permettrait d'augmenter l'IED et de soutenir le développement du Niger.

Les investissements du secteur des télécommunications sont d'autant plus importants

que l'amélioration des réseaux de télécommunications présentant des avantages pour l'IED dans d'autres secteurs. Des infrastructures adaptées de télécommunications peuvent faciliter la conduite des affaires et attirer les investisseurs étrangers. Une étude montre par exemple que la qualité des infrastructures favorise l'IED en Afrique<sup>172</sup> tandis qu'une autre fait ressortir une corrélation positive entre le taux de pénétration des services mobiles et l'IED dans les pays en développement.<sup>173</sup>

### 3.3 Impact des réformes fiscales

Pour estimer l'impact quantitatif de réformes spécifiques, un modèle économique représentant l'économie et le secteur de la téléphonie mobile du Niger a été élaboré en utilisant des données sectorielles de la GSMA et des opérateurs mobiles du Niger, ainsi que des données macroéconomiques du FMI et de la Banque mondiale. Cela permet au modèle de refléter à la fois le secteur de la téléphonie mobile et ses retombées brutes sur l'ensemble de l'économie. Cette approche permet également de comparer le scénario de base utilisant les projections actuelles du secteur aux scénarios de réforme.<sup>174</sup>

La modélisation comporte plusieurs étapes et hypothèses, qui sont exposées en détail dans l'annexe consacrée à la méthodologies et résumées ci-après :

1. Le modèle calcule d'abord l'impact sur les prix. Le niveau de taxation et de redevances réglementaires appliqué au secteur mobile se reflète dans les prix de détail que les opérateurs facturent pour l'utilisation de leurs services. Par conséquent, une modification des redevances ou des redevances réglementaires entraînera une modification du prix de détail des services mobiles. Le taux de répercussion représente le pourcentage des paiements de redevances réglementaires reflété dans le prix de détail des services mobiles.
2. Le montant qui n'est pas répercuté sur les prix peut être soit réinvesti dans le réseau, soit conservé à titre de bénéfice pour les opérateurs. Le montant qui est réinvesti dans le réseau peut être utilisé pour construire de nouveaux sites ou mettre
- à niveau des sites existants pour la haut débit mobile.
3. Le modèle calcule ensuite l'impact de la variation des prix sur la demande. Le prix des services mobiles détermine la demande et donc la consommation globale des services mobiles. L'élasticité de la demande par rapport aux prix décrit la réactivité de la demande face à une variation des prix; elle est définie comme la variation de la demande en pourcentage résultant d'une variation de prix donnée.
4. Les changements dans le niveau de consommation des services mobiles conduisent à un nouveau niveau de revenus générés par les opérateurs, ce qui modifie en conséquence le niveau de paiement des redevances réglementaires et la demande de main-d'œuvre.
5. Ces changements dans le secteur de la téléphonie mobile ont des effets directs sur la valeur ajoutée et l'emploi et des retombées indirectes sur l'ensemble de l'économie, en termes notamment de PIB réel, de recettes fiscales, d'emploi et d'investissement.
6. Une élasticité détermine l'impact d'une variation de la pénétration mobile sur la croissance du PIB. Les effets multiplicateurs font que les changements en matière d'emploi dans le secteur des services mobiles affectent l'ensemble de la main-d'œuvre du Niger. La productivité est calculée en utilisant l'impact de la productivité globale des facteurs.

171. Analyse Deloitte basée sur GSMA Intelligence et le rapport du FMI No. 15/247 (2016)

172. Asiedu, Elizabeth : « Foreign direct investment in Africa: The role of natural resources, market size, government policy, institutions and political instability », *The World Economy* (2006)

173. Lydon, Reamonn et Mark Williams : « Communications networks and foreign direct investment in developing countries », *Communications & Strategies* (2005)

174. D'autres impacts potentiels qui pourraient découler des programmes de réforme actuels ne sont pas explicitement modélisés, mais peuvent avoir été pris en compte dans les projections de la GSMA ou de sources tierces et seraient donc pris en compte dans le cas de base. Les scénarios de réformes politiques ont été évalués séparément et leurs interactions n'ont pas été prises en compte.

### 3.3.1 Suppression de la TATTIE

La TATTIE de 88 XOF (0,14 US\$) par minute est spécifique au secteur et a augmenté trois fois en moins de trois ans. Elle peut avoir une forte influence sur le prix des appels internationaux entrants : une récente étude GSMA/Deloitte montre que l'introduction de redevance sur le trafic international entrant augmente les frais de terminaison internationale de 97 % en moyenne dans dix pays africains.<sup>175</sup>

La même étude fait les constats suivants :

- Si l'impact sur les prix affecte en premier lieu les utilisateurs de l'étranger, les données font ressortir une réciprocité de la part des autres pays qui augmentent leurs frais de terminaison des appels en provenance de pays qui imposent une taxe sur les appels internationaux entrants,<sup>176</sup> ce qui peut se traduire par une augmentation du prix des appels internationaux sortants au niveau national.
- Cette imposition est susceptible d'encourager le routage de trafic illicite, au détriment des revenus des opérateurs et des gouvernements, tout en réduisant la qualité du service pour les

consommateurs. Elle peut également être régressive car les utilisateurs plus aisés ont la possibilité de passer à des services OTT tels que Skype en réponse à l'augmentation du prix des appels internationaux.

- Elle peut également renchérir le coût de fonctionnement des entreprises, avec des conséquences négatives en termes de commerce international, d'investissement étranger et de compétitivité à l'échelon mondial.

Une étude de l'OCDE montre également que les volumes d'appels ont « *diminué de façon spectaculaire* » après l'introduction de la taxe sur les appels internationaux entrants.<sup>177</sup> L'OCDE s'inquiète de l'impact de cette réduction du trafic international de télécommunications sur le reste de l'économie en raison des effets potentiellement bénéfiques de ce trafic sur le commerce, le développement d'un secteur des services et la compétitivité globale de la région. Cela signifie que le coût à long terme pourrait être beaucoup plus important que le bénéfice à court terme.

Tableau 5

#### Impact de la taxation des appels internationaux entrants dans un échantillon de pays africains

Pays	Période	estimation du nb de minutes perdues	Manque à gagner estimé d'IS (US\$)*
Benin	02/2011 - 09/2013	147 millions	1,0 million
République démocratique du Congo	06/2013 - 03/2014	90 millions	2,6 millions
Gabon	08/2011 - 03/2014	161 millions	4,2 millions
Ghana	08/2011 - 03/2014	679 millions	3,2 millions
Tanzanie	08/2011 - 03/2014	110 millions	2,7 millions
Ouganda	08/2011 - 03/2014	9 millions	0,9 millions
<b>Total</b>	<b>06/2010 - 03/2014</b>	<b>1 195 millions</b>	<b>14,6 millions</b>

Source: GSMA/Deloitte, « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa » (2014) \*comprend le manque à gagner de l'impôt sur les sociétés résultant de la réduction du chiffre d'affaires des opérateurs + le manque à gagner de l'impôt sur les sociétés en provenance des entreprises ayant des relations commerciales avec d'autres pays qui imposent une taxe sur les appels internationaux entrants.

175. GSMA/Deloitte, « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa » (2014)

176. Selon les réponses des opérateurs mobiles dans l'étude « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa » de GSMA/Deloitte (2014)

177. International Traffic Termination, OECD Digital Economy Papers No. 238



Une autre analyse récente de l'OCDE concernant des pays africains montre que l'augmentation des redevances sur les appels internationaux entrants peut s'avérer contreproductive pour augmenter les recettes totales tirées de cette imposition, en raison de la diminution du volume d'appels entrants.<sup>178</sup> L'augmentation de ces redevances pourrait donc n'avoir qu'un effet limité sur l'augmentation des recettes perçues. La surveillance du trafic est en outre souvent effectuée par un organisme extérieur, comme c'est le cas au Niger, qui reçoit généralement une part significative du produit de la redevance. Une étude Deloitte/GSMA récente montre que dans six pays africains sur les dix pour lesquels les chiffres sont disponibles, l'État ne perçoit en moyenne que 50% environ des recettes collectées au titre des redevances sur les appels internationaux entrants.<sup>179</sup>

Sur la base des chiffres de 2015, l'élimination de la TATTIE se traduirait par une réduction de 28,6 millions US\$ (16,9 milliards XOF)<sup>180</sup> de la charge fiscale, ce qui représente 2,5% des recettes fiscales de l'État en 2015 et presque 20% de la contribution du secteur de la téléphonie au titre des impôts et redevances réglementaires.<sup>181</sup> S'agissant d'une charge importante pour les opérateurs mobiles, l'élimination de cette redevance pourrait générer d'importants avantages pour l'ensemble de l'économie.

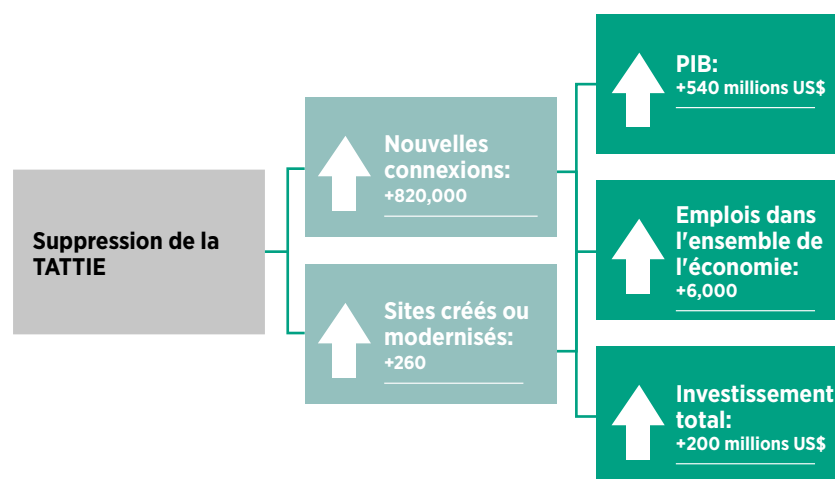
En supposant que 80% de l'économie ainsi réalisée soit répercutée aux consommateurs et que 60% du reste de

l'économie soit investi, cette réforme pourrait avoir les impacts suivants :

- **Nouvelles connexions :** les baisses de prix pourraient générer 820 000 connexions supplémentaires sur les cinq années se terminant en 2021. Ce chiffre représente presque 12% du nombre total de connexions en 2016.<sup>182</sup> Parmi ces nouvelles connexions, 140 000 pourraient utiliser le haut débit mobile.
- **Accélération de la croissance économique :** l'augmentation de la possession de téléphones portables et de leur utilisation pourrait générer un surcroît de PIB de 540 millions US\$ (340 milliards XOF) sur les cinq prochaines années, ce qui augmenterait le PIB du pays de 2% en 2021.
- **Investissement supplémentaire :** l'augmentation des ressources consacrées à l'investissement pourrait permettre la création ou la mise à niveau de 260 stations de base d'ici à 2021. Dans l'ensemble de l'économie, l'investissement total pourrait augmenter de 200 millions de dollars (120 milliards XOF) sur les cinq années se terminant en 2021.
- **Création d'emplois :** l'accroissement des investissements dans le secteur de la téléphonie mobile pourrait entraîner la création de 2 500 emplois dans le secteur et de 4 000 emplois dans le reste de l'économie.

Figure 19

## Impact économique cumulé estimé de la suppression de la TATTIE, 2017-2021



Source: Analyse Deloitte sur la base des données de la GSMA, de la Banque mondiale et des opérateurs. Les chiffres sont arrondis

178. groupe de travail de l'OCDE sur les infrastructures de communication et les politiques en matière de services, « International traffic termination » (2015)

179. GSMA/Deloitte, « Surtaxes on International Incoming Traffic in Africa » (2014), p.14.

180. Analyse Deloitte à partir des données des opérateurs

181. Analyse Deloitte sur la base des chiffres de PIB et de recettes fiscales du Niger figurant dans le rapport No. 15/247 du FMI (2016)

182. Sur la base des données GSMA Intelligence pour T2 2016.

## 3.3.2 Réduction de la partie variable de la TURTEL

La partie variable de la TURTEL (3% des recettes) représente une part plus importante de la fiscalité totale payée par les opérateurs que sa partie fixe (250 XOF, soit 0,40 US\$, par carte SIM). Cette section s'intéresse à la partie variable. La partie fixe de la TURTEL est évoquée au chapitre 3.3.4.

La partie variable de la TURTEL, prélevée sur les recettes provenant de l'utilisation des services mobiles, constitue un autre exemple de taxation spécifique au secteur. En cas de répercussion aux consommateurs, elle contribue à renchérir le prix de services mobiles déjà soumis à des impôts généraux, tels que la TVA, qui sont déjà élevés par rapport à d'autres pays africains.

Les versements au titre de la partie variable de la TURTEL s'élèvent au total à près de 7 millions US\$ (4,3 milliards XOF) en 2015, soit 1,40 US\$ (860 XOF) par abonné.<sup>183</sup> Sachant que les consommateurs les plus pauvres ont tendance à être particulièrement sensibles aux prix, une modification même limitée des prix pourrait avoir un effet positif sur la souscription et l'utilisation. La réduction ou l'élimination des redevances contribuerait à minimiser les distorsions de l'utilisation des services mobiles et à promouvoir un système fiscal plus équitable.

L'expérience internationale en matière de réformes fiscales suggère que l'élimination des redevances sur les services mobiles permet d'accroître la pénétration et l'utilisation de la téléphonie mobile. L'Uruguay a ainsi aboli une redevance sur le crédit téléphonique, à la suite de quoi la pénétration a plus que doublé et l'utilisation moyenne plus que triplé au cours des années suivantes. L'Équateur a supprimé une redevance sur l'utilisation des services mobiles ; la pénétration mobile est passée de 70% à plus de 110% et l'utilisation par utilisateur a plus que doublé entre 2008 et 2011.<sup>184</sup> En revanche, l'augmentation de telles redevances peut avoir un effet modérateur sur la croissance de la pénétration.

### Étude de cas : augmentation des redevances au Sénégal<sup>185</sup>

En octobre 2010, le Sénégal a augmenté une redevance sur les services de télécommunication (RUTEL), de nature similaire à la TURTEL, de 2 à 5 % sur les recettes. Même si d'autres événements sont susceptibles d'avoir influencé le secteur de la téléphonie mobile, la croissance du taux de pénétration du marché s'est ralentie après cette augmentation et a diminué après l'augmentation d'une autre redevance (la CODETE). En revanche, après l'élimination ultérieure d'une autre taxe propre au secteur (la taxe de téléphonie rurale), le taux de croissance de la pénétration a augmenté de 5 à 19 % en l'espace d'une année.<sup>186</sup>

Pour tenir compte des perspectives fiscale difficiles du Niger, les impacts sont estimés à titre indicatif sur la base d'une réduction de 50% de la partie variable de la TURTEL, au lieu d'envisager une élimination totale. Sur la base des chiffres de 2015, ce changement équivaut à une réduction d'environ 3,5 millions US\$ (2,1 milliards XOF) de la charge fiscale<sup>187</sup>, soit 0,3% des recettes fiscales de l'État et 2,4% de la contribution du secteur de la téléphonie mobile au titre des impôts et redevances réglementaires.<sup>188</sup>

En supposant que 80% de l'économie ainsi réalisée soit répercutée aux consommateurs et que 60% du reste de l'économie soit investi, cette réforme pourrait avoir les impacts suivants :

- **Nouvelles connexions :** les baisses de prix pourraient générer 150 000 connexions supplémentaires sur les cinq années se terminant en 2021. Ce chiffre représente presque 2% du nombre total de connexions en 2016.<sup>189</sup> Parmi ces nouvelles connexions, 30 000 pourraient utiliser le haut débit mobile.

183. Analyse Deloitte sur la base des données des opérateurs et de GSMA Intelligence.

184. GSMA/Deloitte, « Mobile telephony and taxation in Latin America » (2012). D'autres événements sont susceptibles d'avoir affecté le secteur de la téléphonie mobile au même moment que les changements de la fiscalité.

185. GSMA/Deloitte, « Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform » (à paraître); GSMA/Deloitte, « Global Mobile Tax Review 2011 » (2011)

186. Analyse Deloitte sur la base de données GSMA Intelligence concernant la pénétration mobile (abonnés uniques).

187. Analyse Deloitte sur la base des données des opérateurs

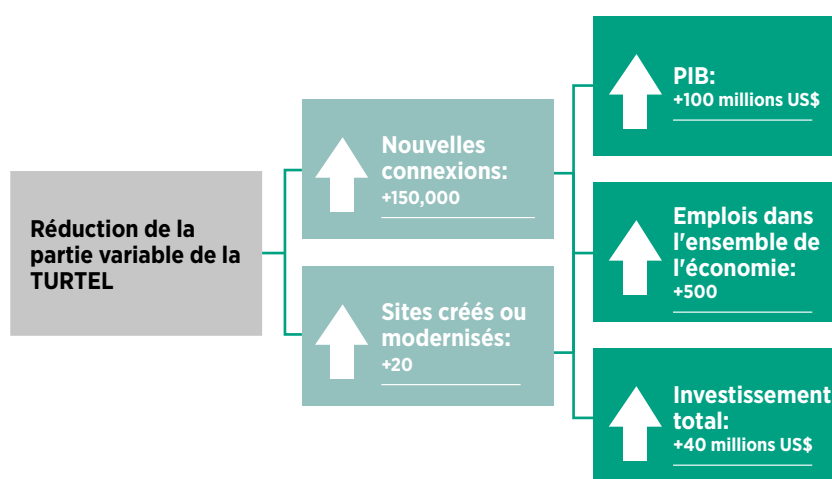
188. Analyse Deloitte sur la base des chiffres de PIB et de recettes fiscales du Niger figurant dans le rapport No. 15/247 du FMI (2016)

189. Sur la base des données GSMA Intelligence pour T2 2016.

- **Accélération de la croissance économique :** l'augmentation de la possession de téléphones portables et de leur utilisation pourrait générer un surcroît de PIB de 100 millions US\$ (60 milliards XOF) sur les cinq années se terminant en 2021. Ce montant équivaut à 1% du PIB du Niger en 2015.<sup>190</sup>
- **Investissement supplémentaire :** l'augmentation des ressources consacrées à l'investissement pourrait permettre la création ou la modernisation de 20 stations de base d'ici à 2021. Dans l'ensemble de l'économie, l'investissement total pourrait augmenter de 40 millions de dollars (20 milliards XOF) sur les cinq années se terminant en 2021.
- **Création d'emplois :** l'accroissement des investissements dans le secteur de la téléphonie mobile pourrait entraîner la création de 200 emplois dans le secteur et de 300 emplois dans le reste de l'économie.

Figure 20

## Impact économique cumulé estimé de la réduction de la TURTEL, 2017-2021



Source: Analyse Deloitte sur la base des données de la GSMA, de la Banque mondiale et des opérateurs. Les chiffres sont arrondis

### 3.3.3 Réduction des redevances réglementaires

Les différentes redevances réglementaires sont spécifiques au secteur, venant alourdir la contribution financière du secteur de la téléphonie mobile par rapport à d'autres secteurs. Ces redevances sont en outre prélevées sur les recettes brutes des opérateurs plutôt que sur leur rentabilité, ce qui peut générer un certain nombre d'inefficiences, et notamment décourager l'investissement (cf. section 2.4 pour plus de détails). Le fait que les redevances réglementaires soient calculées

sur les recettes avant frais d'interconnexion se traduit en pratique par une charge fiscale plus forte. En effet, le revenu provenant des frais d'interconnexion n'est pas compensé par les charges d'interconnexions correspondantes versées aux autres opérateurs. D'autres pays de la région, comme par exemple le Sénégal ou le Tchad, déduisent les charges d'interconnexion des recettes des opérateurs.<sup>191</sup>

190. Sur la base des chiffres de PIB et de recettes fiscales du Niger figurant dans le rapport No. 15/247 du FMI (2016)  
 191. GSMA/Deloitte, « Digital inclusion and mobile sector taxation in Chad » (à paraître) et données des opérateurs

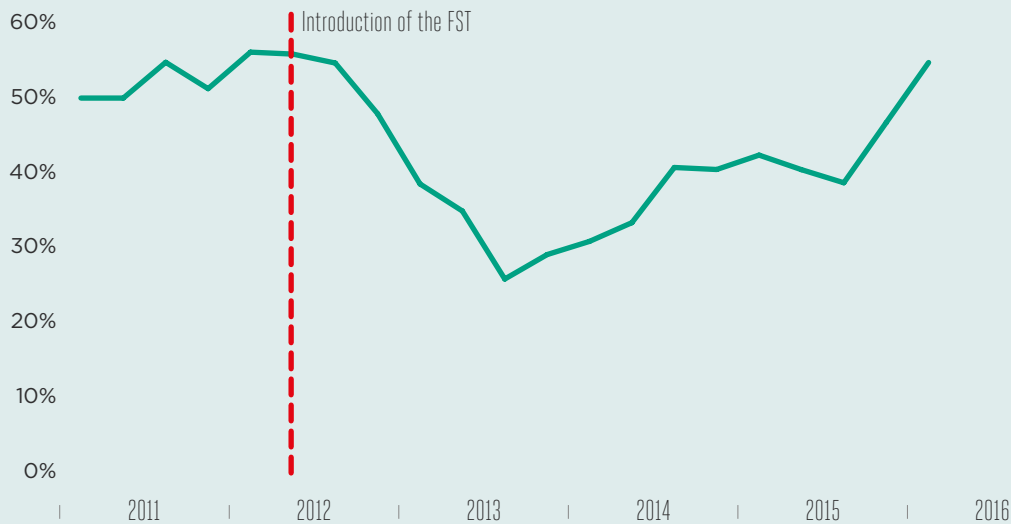
**Étude de cas : Introduction de redevances réglementaires spécifiques au secteur au Cameroun<sup>192</sup>**

Une redevance sectorielle égale à 3% du chiffre d'affaires (FST) a été introduite en juin 2012 au Cameroun. Elle est payée par les opérateurs en plus de divers autres impôts et redevances.

Bien que d'autres événements aient pu affecter le marché, les données de GSMA Intelligence montre que le taux de croissance annuel de la pénétration en abonnés uniques a chuté de 50% sur l'année qui a suivi l'introduction de la FST. La pénétration du marché, mesurée par le total des abonnés, a également baissé de 0,4% sur la même période.

Figure 21

**Taux de croissance annuel de la pénétration en nombre d'abonnés uniques à l'internet mobile au Cameroun entre 2011 et 2016**



Source: « Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform », GSMA/Deloitte (à paraître)

La réduction du taux des redevances réglementaires et la rationalisation de la structure globale des redevances permettraient de créer un environnement plus propice à l'investissement et de réduire les prix pour les consommateurs. Dans le cadre de ce processus, une réforme des redevances en vue de les appliquer au revenu net après charges d'interconnexion permettrait de les aligner sur les bonnes pratiques internationales.

Sachant qu'il existe plusieurs formes de redevances réglementaires dues par les opérateurs, différentes réformes fiscales pourraient permettre de rationaliser le système fiscal et de réduire la charge fiscale globale. À titre indicatif, les impacts sont évalués pour une réduction de 2 à 1% du droit de licence, ce qui réduirait le taux combiné des redevances réglementaires de 6,5 à 5.5%. Sur la base des chiffres de 2015, ce changement

équivalait à une réduction d'environ 3,3 millions US\$ (2,0 milliards XOF)<sup>193</sup> de la charge fiscale, soit 0,3% des recettes fiscales de l'État et 2,2% de la contribution du secteur de la téléphonie mobile au titre des impôts et redevances réglementaires.<sup>194</sup>

En supposant que 80% de l'économie ainsi réalisée soit répercutée sur les consommateurs et que 60% du reste de l'économie soit investi, cette réforme pourrait avoir les impacts suivants :

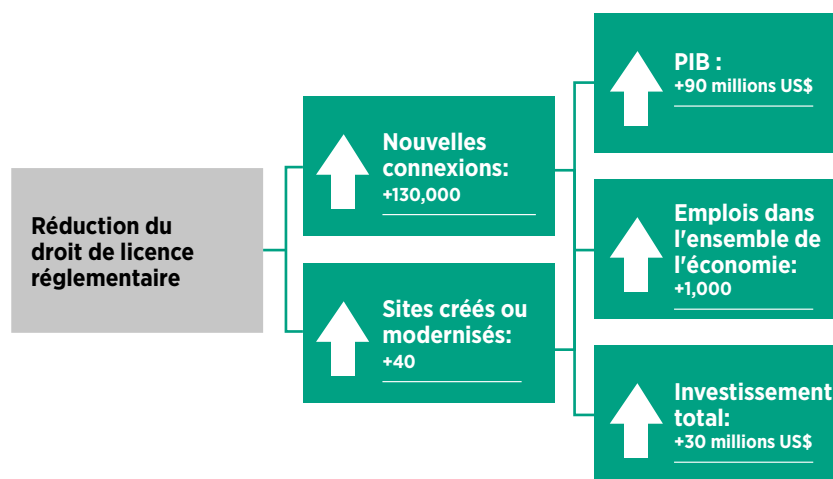
- **Nouvelles connexions :** les baisses de prix pourraient générer 130 000 connexions supplémentaires sur les cinq années se terminant en 2021. Ce chiffre représente presque 2% du nombre total de connexions en 2016.<sup>195</sup> Parmi ces nouvelles connexions, 20 000 pourraient utiliser le haut débit mobile.

192. GSMA/Deloitte, « Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform » (à paraître)  
 193. Analyse Deloitte sur la base des données des opérateurs  
 194. Sur la base des chiffres de PIB et de recettes fiscales du Niger figurant dans le rapport No. 15/247 du FMI (2016)  
 195. Sur la base des données GSMA Intelligence pour T2 2016.

- **Accélération de la croissance économique :** l'augmentation de la possession de téléphones portables et de leur utilisation pourrait générer un surcroît de PIB de 90 millions US\$ (50 milliards XOF) sur les cinq prochaines années, soit 0,3% de PIB supplémentaire en 2021.
- **Investissement supplémentaire :** l'augmentation des ressources consacrées à l'investissement pourrait permettre la création ou la modernisation de 40 stations de base d'ici à 2021. Dans l'ensemble de l'économie, l'investissement total pourrait augmenter de 30 millions de dollars (20 milliards XOF) sur les cinq années se terminant en 2021.
- **Création d'emplois :** l'accroissement des investissements dans le secteur de la téléphonie mobile pourrait entraîner la création de 400 emplois dans le secteur et de 600 emplois dans le reste de l'économie.

Figure 22

## Impact économique cumulé estimé de la réduction du droit de licence, 2017-2021



Source: Analyse Deloitte sur la base des données de la GSMA, de la Banque mondiale et des opérateurs. Les chiffres sont arrondis

L'assiette de cette redevance réglementaire serait en outre modifiée pour couvrir uniquement les recettes nettes après charges d'interconnexion pour être plus en ligne avec d'autres pays de la région.

### 3.3.4 Autres options de réforme fiscale du secteur de la téléphonie mobile

Les trois changements de taxation ci-dessus illustrent les bénéfices économiques potentiels découlant de la réforme de trois impôts ou redevances réglementaires spécifiques dans le respect des principes des bonnes pratiques fiscales. Il existe d'autres options susceptibles de générer des impacts positifs du même ordre.

#### Réduction ou suppression des redevances initiales sur les appareils portables

Étant donné le faible niveau des revenus au Niger, l'achat d'un téléphone portable est susceptible de représenter une dépense prohibitive pour de nombreux Nigériens, tandis que le prix des smartphones pourrait en outre écarter la majeure partie de la population de l'accès à

internet. Les réformes fiscales visant à réduire le prix des appareils portables pourraient permettre d'augmenter la pénétration des services mobiles et l'utilisation d'internet, ouvrant ainsi la porte à des avantages sociaux et économiques. Plusieurs pays africains ont mis en œuvre, ou envisagent de mettre en œuvre, des réformes de cette nature.

Une approche peut consister à réduire ou éliminer la TVA sur les téléphones portables. Des pays comme le Kenya, le Rwanda et le Sénégal ont exonéré les téléphones portables de la TVA. L'expérience de ces pays montre que les réformes de cette nature permettent d'améliorer la pénétration de la téléphonie mobile et bénéficient à l'ensemble de l'économie.

#### Étude de cas : exonérations de TVA sur les téléphones au Kenya<sup>196</sup>

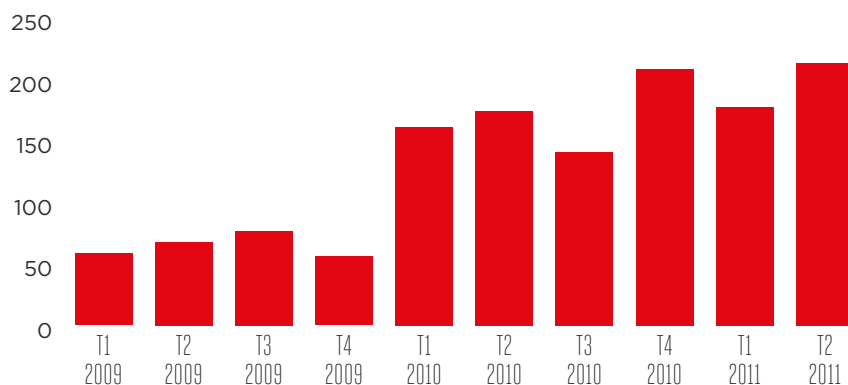
En 2009, le gouvernement kenyan a exonéré les téléphones portables de la TVA de 16%. Sur les trois années qui ont suivi, la réduction de la TVA a coïncidé avec une augmentation de 200% des ventes de téléphones portables, surpassant la croissance partout ailleurs en Afrique. Cette

augmentation a contribué à l'augmentation de la pénétration, qui est passée de 50% à 70%, soit sept points de pourcentage de plus que la moyenne des pays africains.

Sur la même période, la contribution de la téléphonie mobile à l'économie kenyan a augmenté de près de 250%, tandis que les emplois liés au secteur augmentaient de 67%

Figure 23

Nombre de téléphones portables vendus par le principal opérateur mobile du Kenya, du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 (en milliers d'unités)



Source: « Taxation on the mobile sector - Principles, best practice and options for reform », GSMA/Deloitte (à paraître)

196. GSMA/Deloitte « Digital inclusion and mobile sector taxation » (2015) et « Mobile telephony and taxation in Kenya » (2011)

Une autre approche pourrait consister à réduire ou éliminer les droits de douane sur les téléphones portables. Le Ghana semble ainsi prêt à réduire de moitié les droits de douane sur les téléphones portables, en les exonérant également de la TVA.<sup>197</sup> Les téléphones portables importés sont également exonérés de droits de douane au Sénégal.<sup>198</sup>

Les pays ci-dessus ont observé une croissance plus forte de la pénétration de la téléphonie mobile qu'au Niger et ont tous dépassé le seuil de 50% de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques) en 2016, alors que le Niger accuse du retard à 24%.<sup>199</sup>

### Suppression de la partie fixe de la TURTEL sur les cartes SIM

La partie fixe de la TURTEL, qui s'élève à 250 XOF (0,40 US\$) perçus sur chaque nouvelle carte SIM, est spécifique au secteur et contribue à accroître le coût de possession d'un téléphone portable. Cette redevance à taux fixe est régressive par nature, car son montant représente une part plus importante des revenus pour les consommateurs les plus pauvres. La réduction ou l'élimination de cette redevance pourrait permettre d'accroître la pénétration de la téléphonie mobile en réduisant les barrières à la possession de téléphones portables.

### Réduction ou suppression des redevances sur les équipements de réseau

Les droits de douanes sur les importations d'équipements de réseau peuvent contribuer à renchérir le coût d'expansion de la couverture, qui atteint actuellement environ 80% au plan national.<sup>200</sup> Les opérateurs mobiles ont payé près de 4 millions US\$ (2,4 milliards XOF) au titre du tarif extérieur de l'UEMOA applicable aux équipements de réseau.

Ces équipements sont par exemple exonérés de droits de douane au Togo.<sup>201</sup> En Côte d'Ivoire, le barème des droits de douanes sur les équipements est réduit par rapport à d'autres biens ou services.<sup>202</sup>

### Modification du fonds de service universel

Les opérateurs reversent actuellement 4% de leur chiffre d'affaires au FSU, ce qui représente 9% du total des impôts et redevances réglementaires payés par le secteur.<sup>203</sup> Le calcul de cette cotisation sur le revenu brut diffère des autres pays de la région, qui imposent une redevance similaire sur le revenu après charges d'interconnexion.

Les FSU peuvent jouer un rôle utile pour canaliser l'investissement vers l'expansion et l'amélioration des réseaux dans les zones rurales, où les motivations commerciales d'investissement peuvent être limitées. Ils ne sont toutefois pas toujours le meilleur moyen de promouvoir l'investissement. Une étude de la GSMA montre ainsi que les FSU détiennent généralement d'importantes sommes non utilisées<sup>204</sup> tandis qu'une autre étude de l'UIT montre que moins de 40% des FSU sont autorisés à financer la mise en place de l'internet mobile.<sup>205</sup>

Cela pourrait justifier une réduction de la cotisation au FSU afin d'accroître les ressources à la disposition des opérateurs pour investir dans l'expansion des réseaux et la mise à disposition des services 3G et 4G. L'utilité des FSU devrait globalement se réduire avec le développement des réseaux.

197. IT Web Africa, « Ghana slashes tariff on imported phones by 50% » (2015). Consulté ici : <http://www.itwebafrica.com/mobile/352-ghana/236954-ghana-slashes-tariff-on-imported-phones-by-50>

198. PwC, Worldwide Tax Summaries (2016)

199. GSMA Intelligence, D'autres événements ont pu affecter le secteur de la téléphonie mobile dans ces pays en même temps que les changements fiscaux.

200. GSMA Intelligence

201. BIFD, « Togo – Corporate Taxation » (2016)

202. BIFD, « Ivory Coast – Corporate Taxation » (2014)

203. Analyse Deloitte basée sur les données des opérateurs

204. GSMA, « Survey of Universal Service Funds, GSMA » (2013)

205. UIT, « Universal Service Fund and digital inclusion for all » (2013)

## 3.4 Options de rééquilibrage des recettes fiscales

L'industrie de la téléphonie mobile reconnaît l'importance des recettes courantes que le gouvernement du Niger tire des redevances sur le secteur de la téléphonie mobile. À moyen terme, la réduction des redevances imposées sur le secteur de la téléphonie mobile devrait avoir un impact positif sur les recettes fiscales plus générales de l'État, en raison des avantages liés à l'utilisation accrue de la téléphonie mobile et à l'augmentation des investissements dans l'ensemble de l'économie.

À court terme, les changements fiscaux envisagés dans chacun des trois scénarios génèrent un déficit de recettes fiscales. Les pouvoirs publics pourraient envisager d'autres moyens de combler ce déficit. Des changements relativement marginaux de la fiscalité générale, concernant par exemple la TVA ou l'impôt sur les sociétés, pourraient suffire à compenser le manque à

gagner résultant d'une réduction de la taxation sectorielle ayant des effets de distorsion.

**Le déficit de recettes fiscales reste limité par rapport aux recettes provenant de la fiscalité générale, surtout en ce qui concerne la réduction de la TURTEL et du droit de licence**

Le déficit de recettes fiscales résultant de la réduction des impôts et redevances réglementaires imposés sur le secteur de la téléphonie mobile serait relativement limité par rapport au total des recettes fiscales. Sur la base des statistiques fiscales publiées par l'Institut national de la statistique et le FMI pour 2015, le déficit de recettes fiscales découlant de chaque option de réforme fiscale est estimé dans le tableau ci-dessous en pourcentage du total des recettes fiscales.

Tableau 6

### Déficit de recettes fiscales dans chaque scénario rapporté aux recettes fiscales totales pour 2015

Modification fiscale	Déficit de recettes fiscales rapporté aux recettes fiscales totales
Suppression de la TATTIE	2,47%
Réduction de la TURTEL	0,30%
Réduction du droit de licence	0,29%

Source: Institut National de la Statistique, FMI, données des opérateurs, analyse Deloitte



### Des changements de faible ampleur de la fiscalité générale peuvent suffire à compenser les déficits de recettes fiscales

Le principal déficit estimé de recettes fiscales proviendrait à court terme de la suppression de la TATTIE, alors que le déficit résultant des autres réformes fiscales proposées est d'environ 0,3%. Il convient toutefois de d'envisager ce déficit à la lumière des importants avantages sociaux et économiques susceptibles de découler de la suppression de la TATTIE. On ignore de plus si l'État conserve la totalité des recettes tirées de cette redevances.

Sachant que le déficit de recettes fiscales résultant des deux autres réformes fiscales proposées est inférieur à 0,5% du total des recettes fiscales, et dans l'hypothèse que le gouvernement ne conserve pas la totalité des recettes provenant de la TATTIE, une légère augmentation du taux de fiscalité générale devrait suffire à compenser le déficit à court terme. De la même manière, une légère augmentation de l'assiette fiscale pourrait suffire à couvrir le déficit.

Les revenus provenant de la TVA représentent environ 33% du total des recettes fiscales.<sup>206</sup> L'estimation du taux de TVA nécessaire pour compenser le manque à gagner résultant de chaque scénario est présentée dans le tableau ci-dessous. Le taux de TVA actuel est de 19%.

Tableau 7

## Estimation du taux de TVA permettant de couvrir le déficit de recettes fiscales

Modification fiscale	Estimation du taux de TVA nécessaire
Suppression de la TATTIE	20,43%
Réduction de 50% de la TURTEL	19,17%
Réduction de 50% des droits de licence	19,17%

Source: Institut National de la Statistique, FMI, données des opérateurs, analyse Deloitte

Ces estimations ne tiennent pas compte des retombées que ces augmentations pourraient avoir sur l'ensemble de l'économie.<sup>207</sup> Elles illustrent toutefois le poids marginal des redevances spécifiques au secteur de la téléphonie mobile dans la fiscalité générale. Les augmentations indicatives du taux d'imposition présentées ci-dessus peuvent également donner une indication des changements potentiels d'autres impôts généraux, tels que l'impôt sur les sociétés, qui génèrent une part importante des recettes fiscales totales. En ce qui concerne la suppression de la TATTIE, une augmentation plus réduite pourrait suffire si le gouvernement rémunère actuellement l'organisme extérieur de surveillance.

Les estimations ci-dessus ont pour but de donner une idée de l'ampleur des changements fiscaux nécessaires pour couvrir les déficits de recettes fiscales par le biais de la fiscalité générale. Il est reconnu qu'en pratique, il n'est pas toujours possible de fixer des taux de TVA avec des décimales. Il peut être possible d'utiliser d'autres impôts ou une combinaison d'impôts, comme les impôts directs, de manière similaire pour couvrir le déficit des recettes découlant de chaque scénario. Il n'est pas possible de fournir des estimations concernant les autres changements fiscaux possibles en raison de l'absence de données sur les recettes fiscales provenant des différentes formes d'impôts.

206. INS Niger (2015). 'Comptes Economiques de la Nation'.

207. Les hausses de taux indicatives de la fiscalité générale sont estimées dans le cadre d'une analyse statique, sous réserve des hypothèses décrites ci-dessous. En ce qui concerne les augmentations indicatives de la fiscalité générale permettant de compenser les recettes fiscales spécifiques au secteur, on suppose que l'augmentation de la fiscalité générale n'a aucune incidence sur la consommation, les revenus, les bénéfices avant impôt et l'investissement. L'augmentation de la fiscalité générale pourrait avoir des répercussions directes sur les recettes fiscales provenant de cette redevance spécifique, ainsi que des répercussions indirectes sur les recettes provenant d'autres impôts généraux. Par exemple, une hausse de l'impôt sur le revenu pourrait couvrir directement la perte de recettes fiscales, mais une réduction des dépenses pourrait réduire les recettes provenant de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. À ce titre, il pourrait s'avérer nécessaire d'augmenter la fiscalité générale de façon plus importante que ces estimations. Un modèle macroéconomique de l'économie nigérienne serait nécessaire pour mesurer ces effets. Pour une méthodologie d'estimation des effets de la politique budgétaire sur la production économique à court terme, consulter « A Simple Method to Compute Fiscal Multipliers », FMI (2014). Pour des informations propres à la fiscalité, consulter Djankov (2014) sur les impôts sur les sociétés et l'investissement ou Feldstein (1986) sur le taux de l'impôt sur le revenu et le revenu imposable ou l'OCDE (2014) sur l'effet distributif des redevances à la consommation.

# 4. La réforme de la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile au Niger

Bien que la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile reste indispensable au financement des dépenses publiques, dans le contexte notamment du récent ralentissement de l'activité économique lié aux problèmes de sécurité dans le pays et des chocs de prix sur les ressources naturelles, le système fiscal actuel comporte plusieurs redevances spécifiques au secteur de la téléphonie mobile qui sont susceptibles d'entraver la croissance du secteur. Certaines de ces redevances ont été introduites ou augmentées au cours des dernières années.

L'utilisation des téléphones portables reste inabordable pour beaucoup de Nigériens. Malgré des investissements continus de la part des opérateurs, les infrastructures mobiles du pays sont sous-développées par rapport à d'autres pays. Les impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur imposés sur les opérateurs mobiles et les consommateurs, et notamment la TATTIE, la TURTEL et diverses redevances réglementaires, aggraveront probablement le problème de l'accessibilité et limiteront davantage les investissements en infrastructures. Les distorsions générées par ces redevances pourraient amener des millions de Nigériens à rester non connectés.

La réforme de la fiscalité de la téléphonie mobiles pourrait permettre d'aligner l'investissement dans les

infrastructures et l'accès à la téléphonie mobile aux objectifs des TIC énoncés dans le programme « Renaissance II ». Sur la base des principes des bonnes pratiques fiscales et des données issues d'une série d'études sur la fiscalité de la téléphonie mobile dans de nombreux pays à travers le monde, plusieurs axes de réforme fiscale pourraient être envisagés par le gouvernement nigérien :

- Les impôts et redevances réglementaires spécifiques au secteur pourraient être remplacés par des réformes plus conformes au principe recommandé par des organisations internationales telles que la Banque mondiale<sup>208</sup>, selon lequel il est préférable d'appliquer des taux peu élevés sur des assiettes fiscales élargies plutôt que des taux élevés sur des assiettes étroites. Le gouvernement pourrait essayer de supprimer la TATTIE ou d'abaisser la partie variable de la TURTEL pour rapprocher la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile de celle des autres biens et services.
- L'harmonisation et la simplification du cadre fiscal du secteur pourrait réduire les impacts négatifs de la taxation du secteur. L'éventail actuel des redevances réglementaires pourrait par exemple être rationalisé sous forme d'une structure simplifiée, dont les taux serait fixés de façon à

208. Bird et Zolt, Introduction to Tax Policy Design and Development (2003)

couvrir les coûts réglementaires indispensables sans causer de distorsions excessives dans les prix et l'investissement.

- La fiscalité pourrait être conçue de façon à encourager la connexion des Nigériens qui ne sont pas encore connectés. La partie fixe de la TURTEL et les redevances sur les téléphones pourraient être abaissés pour réduire la barrière du coût d'achat des téléphones portables pour les consommateurs qui ne sont pas encore équipés.

Une réduction progressive de la fiscalité propre à la téléphonie mobile offrirait au gouvernement la possibilité de bénéficier de la contribution économique du secteur tout en contrôlant son impact fiscal à court terme. L'augmentation de l'utilisation des services mobiles, ainsi que de l'internet à plus long

terme, pourrait bénéficier à l'ensemble de la société tout en encourageant l'investissement dans les infrastructures conformément aux recommandations formulées par le FMI.

A mesure que le secteur poursuit son développement, il est également important que le gouvernement ne surajoute pas une fiscalité propre au secteur en plus de la fiscalité générale déjà applicable sur des services mobiles innovants qui génèrent des avantages sociaux et économiques. L'argent mobile a par exemple déjà été utilisé avec succès pour distribuer des fonds dans les zones urbaines du Niger et pourrait offrir à beaucoup plus de Nigériens la possibilité d'accéder pour la première fois à des services financiers formels. Le gouvernement risquerait de compromettre le développement de tels services en imposant une taxation spécifique au secteur.



# 5 Annexe : méthodologie

## A.1 Estimation des répercussions économiques d'un changement fiscal

Un modèle économique a été créé pour décrire les répercussions de la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile sur le secteur lui-même et sur la macroéconomie du Niger. Ce modèle évalue les impacts prévisionnels jusqu'en 2021 pour plus de 25 variables sectorielles et macroéconomiques susceptibles d'être influencées par la suppression ou la modification des impôts et redevances réglementaires actuels ou par l'introduction de nouveaux impôts ou redevances réglementaires.

En premier lieu, un scénario de base a été défini pour le secteur de la téléphonie mobile et l'économie, dans

lequel les impôts et redevances réglementaires restent à leur niveau actuel durant toute la période allant jusqu'à 2021. Ensuite, une simulation d'autres scénarios de politique fiscale quantifie l'impact économique de la réforme de la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile en supposant que le changement fiscal s'applique à compter de l'année fiscale 2017. Le modèle évalue les répercussions jusqu'en 2021. Les impacts de chaque politique sont évalués isolément, sans tenir compte de leurs interactions.

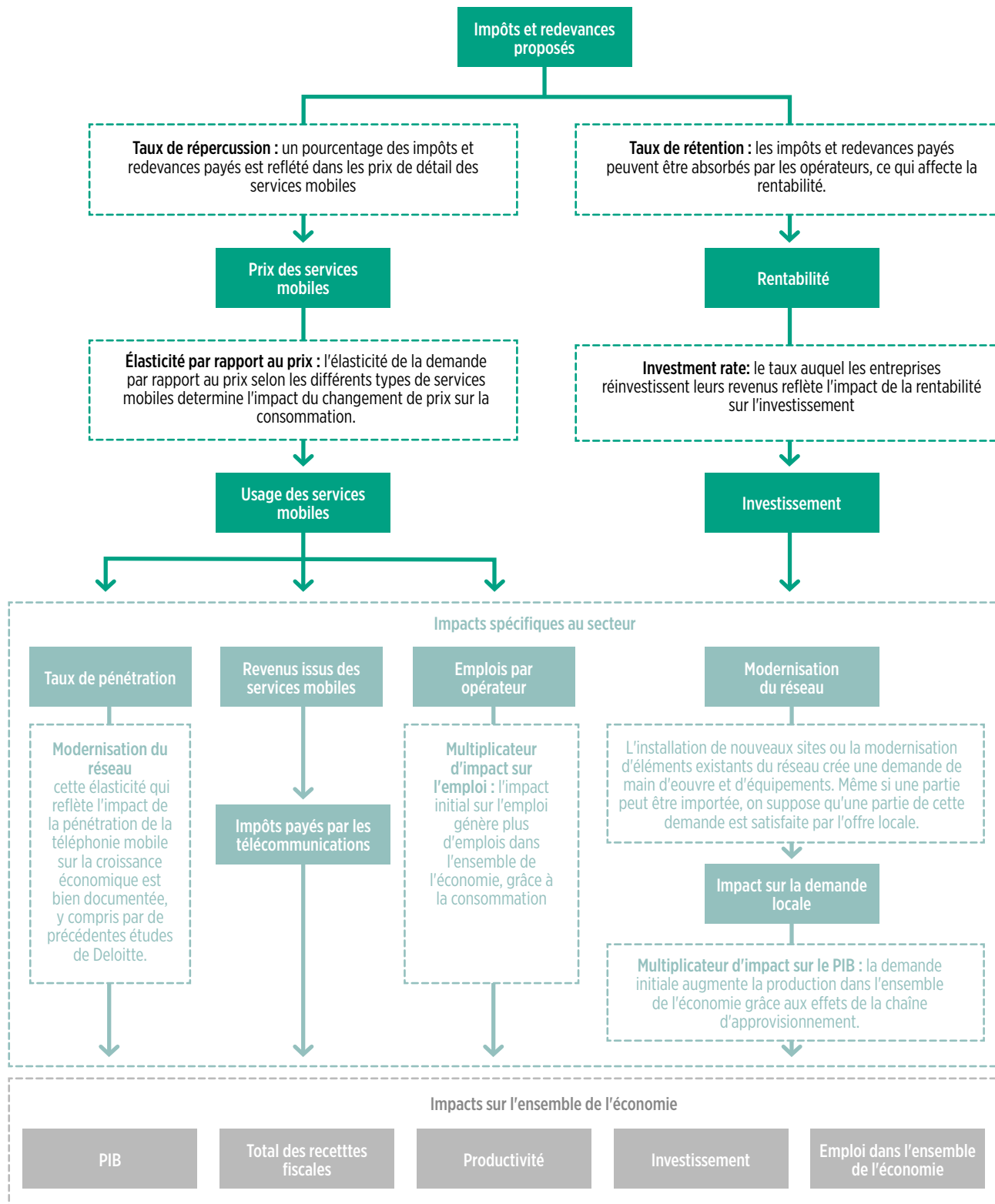






Figure 24

### Schéma de modélisation de l'impact économique des modifications de la fiscalité de la téléphonie mobile



Source : Analyse Deloitte

## Modélisation de l'impact des changements de fiscalité dans la téléphonie mobile sur le marché des télécommunications au Niger

---

Comme l'illustre la figure 24, le modèle évalue l'effet des changements de la fiscalité de la téléphonie mobile sur l'offre et la demande dans le marché des télécommunications. En ce qui concerne la demande, les réductions d'impôts ou de redevances réglementaires peuvent être partiellement répercutées sur les consommateurs sous forme de prix plus bas. Les économies peuvent également, du côté de l'offre, être partiellement réinvesties pour développer le réseau ou adapter des sites existants aux technologies plus récentes.

### Collecte des données

---

Les informations entrées dans le modèle proviennent des opérateurs du Niger et de la GSMA, ainsi que des statistiques publiques de la Banque mondiale et du FMI. Ces données comprennent notamment des prévisions pour les années à venir. Les résultats sont obtenus à partir d'estimations sur l'élasticité de la demande de services mobiles provenant d'un certain nombre de marchés en développement, tandis que les impacts de la pénétration mobile et du haut débit sur le PIB sont tirés d'études économétriques sur des marchés en développement comparables.

### Demande

---

La modification des impôts ou des redevances réglementaires peut influencer sur le prix des services mobiles, selon la mesure dans laquelle la réduction d'impôt ou de redevance est répercutée sur les consommateurs. Le modèle utilise un taux de répercussion qui détermine le pourcentage de la charge fiscale reflétée dans le prix de détail des services mobiles. Toutes les hypothèses du modèle sont décrites plus en détail dans la section ci-dessous.

Les modifications du prix des services mobiles ont une incidence sur la consommation. Afin d'estimer cet impact, des hypothèses sont faites sur l'élasticité de la demande par rapport au prix,<sup>209</sup> qui mesure l'évolution de la demande de services mobiles en réponse à un changement de prix.

La variation des prix et de la consommation modifie le montant des revenus tirés des services mobiles. Une augmentation de la demande génère des opportunités d'emplois supplémentaires dans le secteur et accroît la pénétration des technologies mobiles dans le pays.

Ces impacts sectoriels produisent des effets sur l'ensemble de l'économie, évalués sur la base d'hypothèses décrivant l'impact du secteur de la téléphonie mobile sur l'ensemble de l'économie. Ces effets comprennent l'impact sur le PIB, calculé à l'aide d'un multiplicateur qui relie les taux de pénétration des services mobiles et 3G à la croissance économique, et l'effet sur l'emploi, calculé à l'aide d'un multiplicateur qui estime le nombre d'emplois créés dans l'économie pour chaque emploi créé dans le secteur des télécommunications. La prolifération des services mobiles est reflétée par une augmentation de la productivité, quantifiée par la variation de la productivité globale des facteurs (PGF).

En raison de l'accélération de la croissance du PIB découlant de la réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile, la perte de recettes fiscales à court terme en provenance du secteur de la téléphonie mobile pourrait être compensée par les recettes fiscales tirées d'impôts plus généraux sur les consommateurs et les opérateurs.

### Offre

---

Le modèle prend également en compte les cas dans lesquels une partie ou la totalité des économies d'impôts ou de redevances n'est pas répercutée sur les consommateurs, mais réinvestie dans l'extension ou la mise à niveau des réseaux mobiles du pays. L'investissement résultant de cette économie d'impôts ou de redevances est déterminé sur la base d'une hypothèse de taux de réinvestissement. À l'aide de données obtenues dans le cadre de discussions avec les opérateurs mobiles sur le coût de construction des nouveaux sites et le coût de modernisation des sites existants, le modèle permet d'estimer le nombre de sites créés et modernisés d'ici 2021 grâce à la réforme fiscale examinée.

Une part importante du coût des investissements dans le réseau concerne les équipements de réseau, dont une grande partie est importée au Niger. Une partie de l'investissement supplémentaire correspond

209. L'élasticité décrit l'impact quantitatif d'une variable sur une autre variable ; elle est généralement exprimée par le pourcentage de variation de la seconde variable résultant d'une augmentation de 1% de la première.

néanmoins à de la valeur ajoutée nationale, dont notamment les coûts de main-d'œuvre locale. Cette valeur ajoutée supplémentaire peut ensuite avoir un impact économique plus large, calculé sur la base d'un multiplicateur du PIB qui estime les retombées des effets économiques de l'activité

économique supplémentaire générée par les nouveaux investissements. Ces répercussions économiques peuvent également se traduire par la création d'emplois. En raison du caractère temporaire des travaux de construction, le modèle fait l'hypothèse que ces créations d'emplois sont non cumulatives.

## A.2 Principales hypothèses

Les hypothèses qui sous-tendent le modèle ont été définies sur la base d'ouvrages universitaires et d'études antérieures dans ce domaine. Elles sont présentées plus en détail ci-dessous.

### Taux de répercussion

Les modifications d'impôts ou de redevances réglementaires payés par les opérateurs de téléphonie mobile ou les consommateurs peuvent être répercutés en totalité ou en partie sur les prix à la consommation. Le niveau de répercussion de ces impôts et redevances réglementaires sur les prix finaux dépend généralement de nombreux facteurs de marché, comme par exemple l'évolution du marché, l'élasticité de la demande par rapport au prix, les possibilités de réduction de prix, ainsi que les stratégies commerciales des opérateurs. À ce titre, il est probable que chaque opérateur répercute les économies d'impôts ou de redevances de façon différente. Les études universitaires montrent qu'il existe une grande variabilité des taux de répercussion, qui peuvent être négligeables, proches de 100%, voire supérieurs à 100% dans certains cas.<sup>210</sup> Sur la base de ces données ainsi que d'un certain nombre de conditions spécifiques au marché nigérien, nous avons utilisé les hypothèses suivantes : un taux de répercussion de 90% pour les redevances ayant un impact direct sur les prix de détail ou les décisions des consommateurs, telles que la TURTEL. En ce qui concerne les impôts ou redevances réglementaires applicables aux opérateurs, nous avons retenu un taux de répercussion de 80%.

### Élasticité de la demande par rapport au prix

Une modification du prix des services mobiles peut entraîner une modification de la consommation de ces services, que ce soit en termes de possession ou d'utilisation. Les changements de consommation dépendent de l'élasticité de la demande par rapport au prix, c'est-à-dire de la réactivité des consommateurs face aux variations de prix. Les hypothèses concernant l'élasticité de la demande sont fondées sur un examen des études menées sur les taux d'élasticité observés dans un certain nombre de marchés en développement. Selon des données tirées d'études empiriques,<sup>211</sup> on suppose que l'élasticité de la demande pour l'utilisation de la téléphonie mobile est de -1,49 et que l'élasticité de la demande pour la possession d'un téléphone portable est de -1,30. L'hypothèse selon laquelle la demande est plus élastique pour les personnes possédant déjà un appareil portable est étayée par un certain nombre d'études dans ce domaine.<sup>212</sup>

### Taux de réinvestissement<sup>213</sup>

Les travaux de recherche montrent que les flux de trésorerie d'une entreprise constituent un facteur important de prévision de ses investissements. Cette réponse est plus forte dans les pays où les entreprises ont un accès réduit aux marchés financiers.<sup>214</sup> Pour illustrer le potentiel de nouveaux investissements résultant d'une réduction de la fiscalité, on suppose un taux de réinvestissement égal à 60% du montant non répercuté aux clients. Cette hypothèse indicative s'appuie sur un examen des caractéristiques du marché nigérien et d'études universitaires sur les taux de réinvestissement résultant de changements fiscaux.<sup>215</sup>

210. FMI, « Estimating VAT Pass Through » (2015)

211. Une estimation de l'élasticité de la demande par rapport au prix n'était pas disponible pour le Niger. Le chiffre retenu s'appuie sur une étude récente d'autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient (Hakim et Neaime, « The demand elasticity of mobile telephones in the Middle East and North Africa », 2014). Les valeurs sont ajustées pour refléter certaines caractéristiques spécifiques du Niger, comme par exemple la faiblesse des niveaux de revenus et de la pénétration de la téléphonie mobile, qui peuvent signaler une sensibilité plus importante aux prix.

212. Consulter par exemple : Gruber et Koutroupi, *Mobile telecommunications and the impact on economic development* (2010) ; Wheatley, J. J., *Price elasticities for telecommunication services with reference to developing countries* (1998) ; GSMA, *Tax and the digital divide: How new approaches to mobile taxation can connect the unconnected*, Londres (2005)

213. La définition du taux de réinvestissement utilisé ici diffère de celui utilisé en finance, où il fait référence au taux de réinvestissement des intérêts perçus sur un investissement à taux fixe vers un autre. Dans ce rapport, le taux de réinvestissement désigne le pourcentage de la variation de la fiscalité qui est investie.

214. Gilchrist et Himmelberg, *Evidence on the role of cash flow for investment* (1995)

215. Une étude empirique des investissements du secteur des télécommunications aux États-Unis montre par exemple que le taux de réinvestissement résultant d'une réduction d'impôt peut atteindre 100%, voire dépasser ce chiffre, si un opérateur exerçant son activité dans plusieurs États réoriente des investissements vers les États où la fiscalité est plus basse. Un effet incitatif similaire peut exister lorsque les opérateurs exercent leur activité dans plusieurs pays. Voir *Assessment of the economic impact of taxation on communications investment in the United States*, Katz (2012)

Une partie de l'effort d'investissement est consacré à l'expansion de la couverture des réseaux et le reste à leur modernisation ; cette répartition a été déterminée sur la base de discussions avec les opérateurs et reflète le fait que le marché de la téléphonie mobile au Niger reste encore dominé aujourd'hui par les services 2G de base.

D'après les coûts de référence figurant dans des études sur ce thème et nos discussions avec les opérateurs locaux sur le coût d'installation des sites, le coût d'un nouveau site est supposé être de 170 000 US\$ et le coût de modernisation pour le haut débit mobile de 50 000 US\$ par site.<sup>216</sup> Ces chiffres tiennent compte des différences de coût pour les sites ruraux et d'autres coûts hors site qui sont nécessaires à chaque site.

### Multiplicateur de l'emploi et du PIB

Le multiplicateur d'emploi sert à estimer l'effet d'un changement de l'emploi dans le secteur sur l'emploi total dans l'économie. Son ampleur dépend des caractéristiques économiques du secteur, telles que son degré d'interconnexion aux différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement et le degré d'ouverture de l'économie. Sur la base des caractéristiques du secteur de la téléphonie mobile et de l'économie du Niger, le multiplicateur d'emploi retenu est de 2,2,<sup>217</sup> ce qui signifie que chaque création d'emploi dans le secteur de la téléphonie mobile est censé générer 1,2 emploi supplémentaire dans le reste de l'économie du Niger.

Le multiplicateur du PIB sert à estimer l'impact économique plus large des investissements supplémentaires dans les réseaux. Sur la base de la structure de l'économie nigérienne et du mode

d'utilisation des services de télécommunications, nous faisons l'hypothèse d'un multiplicateur de 1,49.<sup>218</sup> Cela signifie que pour chaque dollar supplémentaire de dépenses dans le secteur des télécommunications, le PIB augmente de 1,49 US\$.

### Impact sur la pénétration de marché

Il existe de nombreuses données de recherche sur l'impact de la pénétration de la téléphonie mobile sur la croissance du PIB. Des analyses réalisées par la GSMA sur l'impact de la pénétration des services mobiles et 3G sur la croissance du PIB estiment qu'une augmentation de 1% du taux de pénétration du marché se traduit par 0,28 point de pourcentage de PIB supplémentaire.<sup>219</sup> En ce qui concerne l'impact de la pénétration d'Internet, on suppose qu'une augmentation de 1% de la pénétration d'Internet augmente le taux de croissance du PIB de 0,077 point de pourcentage.<sup>220</sup> Ce modèle ne tient pas compte du passage des services 2G aux services 3G. Ces impacts sont donc traités séparément.<sup>221</sup>

### Impact sur la productivité globale des facteurs (PGF)

L'impact sur la PGF est calculé sur la base de la variation du PIB, de l'emploi et de l'investissement. La PGF est une mesure de la productivité économique qui tient compte des variations de la production supérieures à celles attendues du fait de l'accroissement de l'emploi et des investissements. Elle est définie comme suit :

$$PGF = \frac{PIB}{Capital^{\alpha} Main\ d'oeuvre^{\beta}}$$

Où l'on suppose que  $\alpha = 0,3$  et  $\beta = 0,7$ .<sup>222</sup>

## A.3 Estimations résultant des scénarios

Les tableaux ci-dessous présentent les effets cumulés estimés des changements fiscaux simulés dans le présent rapport sur un certain nombre de variables macroéconomiques et industrielles, comparativement au scénario de base de l'année indiquée, qui reflète une

absence de changement de politique, en supposant que les changements fiscaux s'appliquent à partir de l'année fiscale 2017 (incluse).

216. Analyse Deloitte sur la base des données des opérateurs ; Unlocking broadband for all, APC ; Preventing a Growing Mobile Network from Becoming a CAPEX/OPEX Drain, Ericson (2012) et A broadband network cost model, FCC (2010) ; Infrastructure sharing as an opportunity to promote competition in local access networks, Pereira and Ferreira (2012), Analyse Mason, « The momentum behind LTE worldwide » (2011)  
 217. Estimation basée sur : « The Mobile Economy (Sub-Saharan Africa) », GSMA (2015)  
 218. Il existe peu d'estimations pour les pays en développement. Le chiffre de 1,49 est une estimation de l'OCDE pour des pays dont le PIB par habitant est le plus proche de celui du Niger (Inde) parmi les pays pour lesquels une estimation est disponible.  
 219. Estimation fondée sur une étude de 40 économies sur la période 1996-2011 ; pour plus de détails sur la méthodologie, voir : <http://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2012/11/gsma-deloitte-impact-mobile-telephony-economic-growth.pdf>  
 220. Qiang, C. Z. W., Rossotto, C.M., « Economic Impacts of Broadband, in Information and Communications for Development 2009: Extending Reach and Increasing Impact », Banque mondiale, Washington D.C., (2009) pp. 35-50  
 221. Faute de savoir si les nouveaux abonnés 3G étaient auparavant des utilisateurs de la téléphonie mobile, cet aspect est traité comme une augmentation de la pénétration d'Internet uniquement, et non comme une augmentation de la pénétration de la téléphonie mobile et d'Internet.  
 222. Bassanini A et Scarpetta S, « The Driving Forces of Economic Growth: Panel Data Evidence for the OECD countries » (2001)



Tableau 8

## Impact annuel de la suppression de la TATTIE sur certaines variables macroéconomiques et sectorielles

Variable	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Impacts macroéconomiques</b>					
<i>Surcroît de PIB</i>	21 millions US\$	65 millions US\$	117 millions US\$	150 millions US\$	189 millions US\$
<i>Emplois supplémentaires</i>	2 700	3 650	4 450	5 250	6 100
<i>Productivité du travail, évolution en %</i>	0,16%	0,51%	0,85%	1,03%	1,21%
<i>Investissement</i>	9 millions US\$	27 millions US\$	44 millions US\$	55 millions US\$	63 millions US\$
<b>Impacts spécifiques au secteur</b>					
<i>Connexions supplémentaire : total (dont haut débit mobile)</i>	340 000 (20 000)	620 000 (40 000)	690 000 (60 000)	750 000 (100 000)	820 000 (140 000)
<i>Abonnés uniques supplémentaires : total (dont haut débit mobile)</i>	220 000 (15 000)	380 000 (25 000)	420 000 (35 000)	440 000 (60 000)	470 000 (80 000)
<i>Augmentation du taux de pénétration total, en nb de connexions</i>	1,58%	2,75%	2,94%	3,08%	3,22%
<i>Nb cumulé de nouveaux sites (sites modernisés)</i>	22 (19)	48 (40)	75 (64)	106 (90)	139 (118)

Source : Analyse Deloitte sur la base de données de la GSMA, de la Banque mondiale et des opérateurs

Tableau 9

## Impact annuel de la suppression de la partie variable de la TURTEL sur certaines variables macroéconomiques et sectorielles

Paramètre	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Impacts macroéconomiques</b>					
<i>Surcroît de PIB</i>	4 millions US\$	12 millions US\$	21 millions US\$	27 millions US\$	34 millions US\$
<i>Emplois supplémentaires</i>	250	350	400	500	550
<i>Productivité du travail, évolution en %</i>	0,16%	0,51%	0,85%	1,03%	1,21%
<i>Investissement</i>	2 millions US\$	5 millions US\$	8 millions US\$	10 millions US\$	11 millions US\$
<b>Impacts spécifiques au secteur</b>					
<i>Connexions supplémentaire : total (dont haut débit mobile)</i>	60 000 (0)	120 000 (10 000)	130 000 (10 000)	140 000 (20 000)	150 000 (30 000)
<i>Abonnés uniques supplémentaires : total (dont haut débit mobile)</i>	40 000 (0)	70 000 (5 000)	80 000 (5 000)	80 000 (10 000)	90 000 (15 000)
<i>Augmentation du taux de pénétration total, en nb de connexions</i>	0,30%	0,52%	0,55%	0,58%	0,61%
<i>Nb cumulé de nouveaux sites (sites modernisés)</i>	2 (2)	4 (3)	6 (5)	9 (8)	12 (10)

Source : Analyse Deloitte sur la base de données de la GSMA, de la Banque mondiale et des opérateurs

Tableau 10

## Impact annuel de la réduction du droit de licence réglementaire sur certaines variables macroéconomiques et sectorielles

Paramètre	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Impacts macroéconomiques</b>					
<i>Surcroît de PIB</i>	3 millions US\$	10 millions US\$	18 millions US\$	24 millions US\$	30 millions US\$
<i>Emplois supplémentaires</i>	400	550	700	800	950
<i>Productivité du travail, évolution en %</i>	0,03%	0,08%	0,13%	0,16%	0,19%
<i>Investissement</i>	1 million US\$	4 millions US\$	7 millions US\$	9 millions US\$	10 millions US\$
<b>Impacts spécifiques au secteur</b>					
<i>Connexions supplémentaire : total (dont haut débit mobile)</i>	50 000 (0)	100 000 (10 000)	110 000 (10 000)	120 000 (20 000)	130 000 (20 000)
<i>Abonnés uniques supplémentaires : total (dont haut débit mobile)</i>	30 000 (0)	60 000 (5 000)	70 000 (5 000)	70 000 (10 000)	80 000 (15 000)
<i>Augmentation du taux de pénétration total, en nb de connexions</i>	0,25%	0,44%	0,46%	0,49%	0,51%
<i>Nb cumulé de nouveaux sites (sites modernisés)</i>	4 (3)	8 (6)	12 (10)	17 (14)	22 (19)

Source : Analyse Deloitte sur la base de données de la GSMA, de la Banque mondiale et des opérateurs





To download the PDF report please visit the GSMA website at [www.gsma.com](http://www.gsma.com)

**GSMA HEAD OFFICE**

Floor 2  
The Walbrook Building  
25 Walbrook  
London  
EC4N 8AF  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)207 356 0600  
Fax: +44 (0)20 7356 0601